

IDENTIFICATION

Dossier # :1163653005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Approbation du Plan directeur culturel 2016-2020 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie conçoit les arts et la culture comme facteur déterminant de la qualité de vie dans ses quartiers et comme composante essentielle du sentiment d'appartenance. C'est pourquoi il désire se doter d'un plan directeur quinquennal, orientant ses actions en matière de culture.
Le présent dossier décisionnel vise à approuver le Plan directeur culturel 2016-2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La Ville de Montréal et les arrondissements permettent aux citoyens de participer à la vie culturelle, principalement par le biais de trois grands réseaux : les bibliothèques, la diffusion culturelle (réseau Accès culture) et le loisir culturel, ainsi que par diverses interventions tels le soutien aux événements publics, l'animation du territoire, l'intégration d'œuvres d'art dans ses bâtiments et sur le domaine public, l'organisation de concours d'architecture, etc. Sans être le moteur premier de la vitalité culturelle sur son territoire et dans le respect d'un cadre budgétaire serré, l'administration municipale locale joue un rôle précieux dans le soutien aux activités et au développement des arts et de la culture. À l'intérieur d'un contexte de compétences partagées où l'offre culturelle de proximité, l'utilisation du domaine public et la réglementation (dans certaines sphères) relèvent principalement de sa responsabilité, l'arrondissement peut et doit assumer son leadership en matière culturelle. Le Plan directeur culturel 2016-2020 proposé est le fruit d'une démarche consultative qui s'est déroulée sur plusieurs mois, soit de juillet à décembre 2015 et en différentes étapes. Elle a été rendue possible grâce à la précieuse collaboration d'un grand groupe d'acteurs et de représentants des milieux des arts et de la culture. Consultés à diverses reprises, invités à valider et à étoffer les grandes orientations et les stratégies du Plan directeur culturel, ils

ont contribué par leurs idées, leur expérience et leur vision à l'enrichir et à l'ancrer dans une perspective citoyenne.

L'approche :

- Le citoyen doit « s'enfarger » dans la culture
- La culture s'installe dans le quotidien du citoyen
- Le centre de gravité devient le citoyen et le territoire où il vit
- Les actions sont évaluées en fonction des bénéfices qu'en tire le citoyen

Les grandes orientations :

1. Développer les actions artistiques et culturelles hors les murs (*espaces intérieurs ou extérieurs qui ne sont pas les locaux dédiés traditionnellement à la maison de la culture, les bibliothèques ou les centres de loisir*)
2. Promouvoir un accès local à la culture
3. Renforcer l'identité culturelle de l'arrondissement
4. Travailler ensemble et plus efficacement

JUSTIFICATION

Rosemont–La Petite-Patrie est un arrondissement phare de la culture à Montréal. Son fort capital culturel se matérialise principalement par la présence de nombreux artistes et de compagnies artistiques sur son territoire. De plus, à l'échelle de Montréal, l'arrondissement fournit un pourcentage important des publics. La culture est un élément clé de notre développement intellectuel, éducatif, économique et social. La mise en valeur de la culture se reflétera dans la vision, elle permettra de projeter l'arrondissement dans le futur et de donner une orientation à son développement culturel. Sur cette base, le Plan directeur culturel 2016-2020 de Rosemont–La Petite-Patrie est la résultante d'une volonté et d'une ambition. Volonté d'afficher sa vitalité culturelle; ambition d'aller plus loin et de l'inscrire dans son ADN.

Cette volonté devait être canalisée pour s'inscrire réalistement dans le champ d'action de l'arrondissement. Ainsi, les quatre principaux « instruments » qui balisent l'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) sont la maison de la culture, les bibliothèques, le loisir culturel ainsi que l'espace public comme territoire pour l'art et l'accueil d'activités et d'événements culturels. En matière d'intervention, l'arrondissement souhaite être un initiateur, un accompagnateur, un facilitateur, un mobilisateur et un coordonnateur. À l'occasion, il peut aussi offrir un soutien en services et en infrastructures. L'intervention de la DCSLDS est complémentaire aux appuis des conseils des arts et aux actions des intervenants publics et privés œuvrant dans le secteur de la culture et des arts.

Ainsi, outre sa dimension administrative, le Plan directeur culturel vise à :

- Reconnaître et faire connaître la vitalité culturelle de l'arrondissement
- Encourager l'établissement de conditions favorables à son développement
- Enrichir la qualité du cadre de vie des citoyens
- Faciliter l'accès des citoyens aux arts et à la culture

L'opportunité d'un soutien financier offert aux arrondissements par le Service de la culture de la Ville de Montréal pour l'élaboration d'un plan d'action culturel, a permis à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de structurer son plan directeur en culture. Cette démarche a été initiée en réponse aux objectifs de la mise en œuvre du plan

Réalisons ensemble nos Quartiers culturels, aux engagements de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal, aux priorités du Plan d'action 2007-2017 – Montréal métropole culturelle ainsi qu'à l'Agenda 21 de la culture.

La firme Daigle/Saire a accompagné l'arrondissement dans l'élaboration et la rédaction de son plan directeur culturel, notamment dans la réalisation des processus de consultation et de planification. Sa solide expertise a contribué à la réussite de la démarche et à la qualité du contenu qui permettra d'orienter les actions culturelles à prioriser pour les cinq prochaines années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet a bénéficié d'un soutien financier provenant de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La culture est véritablement le quatrième pilier du développement durable, au même titre que les dimensions environnementale, sociale et humaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au cours des prochaines années, l'arrondissement maintiendra une programmation variée de grande qualité, mais compte dorénavant aller davantage à la rencontre des citoyens dans les parcs et les lieux publics, pour leur présenter des prestations innovantes, sympathiques et audacieuses.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BOUDREAU
Conseillère en planification

Tél : 514 872-8835
Télécop. : 514 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-05-16

IDENTIFICATION

Dossier # :1163318001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'une convention avec l'organisme « La Maisonnette des parents » pour la réalisation du projet « Camp parents-enfants s'amuse » - Octroi d'une contribution financière totale de 5 858 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2016

CONTENU

CONTEXTE

La Maisonnette des Parents a sollicité l'appui financier de l'arrondissement afin de supporter la réalisation de son camp d'été « Parents-enfants s'amuse », qui se déroulera pendant six semaines, soit du 27 juin au 5 août 2016.
L'arrondissement supporte le camp d'été depuis 2003.

La Maisonnette des Parents oeuvre dans le secteur de Saint-Édouard depuis 1987. Cet organisme offre une pléiade d'activités à tous les groupes d'âge dans le but de briser l'isolement vécu par de nombreuses familles défavorisées du quartier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 260366 - 3 décembre 2012 - Approbation de conventions de partenariat pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 et octroi d'une contribution financière totale de 2 123 483 \$ pour le soutien aux activités de loisir, jeunesse et camps de jour. Octroi de contributions financières pour le camp d'été « Parents-enfants s'amuse » de 5 520 \$ (2013), 5 630 \$ (2014) et 5 743 \$ (2015). [1125934004]

CA10 260056 - 8 mars 2010 - Approbation de conventions de partenariat pour la période du 1er mai 2010 au 31 décembre 2012 et octroi d'une contribution financière totale de 1 520 217 \$ pour le soutien aux activités de loisir, jeunesse et camps. Octroi de contributions financières pour le camp d'été « Parents-enfants s'amuse » de 5 202 \$ (2010), 5 306 \$ (2011) et 5 412 \$ (2012). [1091836002]

CA09 260389 - 17 décembre 2009 - Prolongation pour une période de quatre mois, soit du 1er janvier au 30 avril 2010, les conventions de partenariat et octroi une contribution financière totale de 258 800 \$ pour les Programmes activités de loisir, clubs de vacances, jeunesse et clubs sportifs et activités sportives. Octroi de contributions financières pour le camp d'été « Parents-enfants s'amuse » de 1 708 \$ (2010), 1 742 \$ (2011) et 1 777 \$ (2012). [1094238007]

CA08 260329 - 3 novembre 2008 - Approbation de conventions de partenariat pour l'année 2009 et octroi de contributions financières totales de 1 520 217 \$ aux organismes de loisirs,

jeunesse et des clubs de vacances. Octroi de contributions financières pour le camp d'été « Parents-enfants s'amuse » de 3 494 \$ (2010), 3 564 \$ (2011) et 3 635 \$ (2012).
[1080767003]

DESCRIPTION

Le "Camp parents-enfants s'amuse" est destiné aux parents et enfants de 0 à 5 ans habitant le secteur de Saint-Édouard. D'une durée de six semaines, le projet s'inscrit dans la continuité de la programmation régulière de l'organisme et vise à resserrer les liens familiaux tout en développant les habiletés de l'enfant. Plusieurs activités éducatives et des sorties sont prévues durant la période estivale. Les objectifs du camp sont notamment de favoriser le développement des compétences parentales et le développement des habiletés sociales, affectives et cognitives de l'enfant, tout en créant un rapprochement parents-enfants.

D'autres partenaires, tels le gouvernement fédéral (par le programme Emploi d'été Canada) et Avenir d'enfants sont impliqués dans le financement du projet.

Les familles sont également invitées à fournir une contribution de près de 175 \$ pour l'été afin de participer au camp. À noter que les familles à faible revenu bénéficient d'une tarification réduite.

JUSTIFICATION

Ce camp d'été est le seul camp de l'arrondissement à impliquer les parents et les enfants de 0 à 5 ans dans les mêmes activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière permettra de défrayer les coûts liés à l'organisation des activités pour les familles de l'arrondissement.

Les crédits budgétaires requis seront pris à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social..

Demande d'achat: 440417

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'interventions favorisant le soutien à la famille, le développement du sentiment d'appartenance ainsi que l'appropriation des lieux par la communauté des secteurs affectés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas recevoir de contribution financière de l'arrondissement mettrait en péril la réalisation du camp.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme verra à faire la promotion de leurs activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début du camp : 27 juin 2016
- Fin du camp : 5 août 2016
- Remise du bilan 30 septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dat-Minh TRUONG, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Dat-Minh TRUONG, 20 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ST-PIERRE
Agent de développement

Tél : 872-3167
Télécop. : 872-3121

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-05-19

IDENTIFICATION

Dossier # :1163581003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Le Théâtre de la botte trouée » pour la réalisation du projet d'animation « Les ruelles enchantées » dans huit ruelles et parcs de l'arrondissement pendant la période estivale 2016 - Octroi d'une contribution financière totale de 10 000 \$ - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

CONTENU

CONTEXTE

Le Théâtre de la botte trouée est un collectif d'artistes qui a pour mission de rendre le théâtre accessible aux enfants de toutes les régions du Québec en allant les rejoindre directement dans leur milieu. Le projet "Les ruelles enchantées" est constitué de pièces de théâtre présentées dans des parcs et de courtes animations destinées aux 4 à 11 ans. Pour ces animations, les comédiens prennent possession des ruelles de Montréal comme lieu d'interprétation et font ainsi connaître le théâtre à de nouveaux publics. La réalisation de ce projet pendant la période estivale 2016 permettra à l'arrondissement de rejoindre de nouvelles clientèles familiales directement dans leur milieu de vie et de s'associer aux projets de ruelles vertes, actuels et en développement. Ce projet témoigne de la vitalité culturelle de l'arrondissement et enrichit la qualité du cadre de vie des citoyens en favorisant l'accès aux arts et à la culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 27 0174 (1153756001) contributions financières à divers organismes pour une somme totale de 53 500 \$ pour l'année 2015 dans le cadre du projet d'animation estivale dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Les personnages issus des pièces de théâtre viennent d'abord se présenter dans une ruelle pour y raconter une anecdote de leur univers fantastique et inviter les enfants au spectacle principal. Ainsi, la curiosité, l'attachement et l'accessibilité conduisent les petits spectateurs

et leurs parents à la représentation dans un parc avoisinant, le samedi suivant. Les lundis sont réservés à la promotion des animations auprès des foyers se partageant la ruelle. Les ruelles deviennent enchantées les mardis, mercredis et jeudis, du 27 juin au 21 août 2016. Les animations débutent entre 18 h et 19 h et deviennent une version "vivante" de l'histoire avant le dodo. Les représentations principales sont prévues les samedis à 10 h. Accès gratuit aux animations et aux représentations. Reporté au dimanche en cas de pluie.

JUSTIFICATION

La réalisation de ce projet permet à l'arrondissement d'atteindre de nombreux objectifs en lien avec sa mission, ses stratégies et ses objectifs, notamment:

- rejoindre de nouvelles clientèles directement dans leur milieu de vie
- contribuer directement aux projets de ruelles vertes, actuels et en développement, en y intégrant un volet culturel novateur et mobilisant pour les citoyens
- proposer une offre culturelle de proximité professionnelle, gratuite et facilement accessible qui tient compte du profil de certaines clientèles
- favoriser l'appropriation du domaine public par les citoyens
- équilibrer l'offre culturelle sur tout le territoire

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 10 000 \$ sera prélevé à même le compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Le Théâtre de la botte trouée financera aussi une partie de son initiative pour un montant de 2 820 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier accordé à l'organisme Le Théâtre de la botte trouée permet d'intégrer la culture dans l'aménagement du cadre de vie des Montréalais, en lien avec *l'Agenda 21 de la culture* et la *Déclaration de Montréal, engagée pour la culture et pour des quartiers culturels durables*. Il permet aussi de contribuer aux principes du développement durable de la collectivité montréalaise visant à assurer une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribuer à la mise en oeuvre du plan *Réalisons ensemble nos quartiers culturels* prévoyant notamment la valorisation d'un dialogue continu entre citoyens, artistes et créateurs afin de s'assurer de leur apport au développement de la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme soutenu intégrera le logo de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie aux outils de promotion qu'il déploiera pour ce projet. Le site internet et les médias sociaux de l'arrondissement pourront aussi promouvoir cette initiative.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Choix de ruelles et parcs par l'arrondissement et l'équipe de la SODER/Tandem: mai et juin 2016

Remise des prévisions budgétaires et autres documents juridiques: mai 2016

Signature de l'entente: juin 2016

Promotion du projet: juin à août 2016

Réalisation des activités: de juin à août 2016
Remise du bilan financier et du bilan de projet: septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle

Investir dans les arts et la culture

- Appuyer le développement artistique professionnel
- Fournir à Montréal les moyens d'une métropole culturelle

Agenda 21 de la culture

Pour favoriser l'appropriation du territoire par la culture, par tous les citoyens.

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny BERTRAND-GIROUX
Agente de développement

Tél : 872-8779
Télécop. : 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-05-17

IDENTIFICATION

Dossier # :1163581004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER), volet Tandem, pour la réalisation de la « Fête des aînés - Unis pour le bien-être des aînés 2016 » - Octroi d'une contribution financière totale de 3 000 \$ - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2009, Tandem Rosemont–La Petite-Patrie organise annuellement la "Fête des aînés - Ensemble pour le bien-être des aînés", événement qui rassemble les citoyens dans le cadre de la journée internationale de lutte contre la maltraitance faite aux aînés. Ce projet s'inscrit dans la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)* et confirme la volonté de Tandem Rosemont–La-Petite-Patrie de contribuer activement au développement d'un environnement favorable au vieillissement actif. Chaque année, cette fête est organisée en collaboration avec les membres de la table *Vivre et vieillir dans Rosemont* qui regroupe différentes organisations ayant à coeur l'amélioration des conditions de vie des aînés. Par faute de financement, l'événement n'a pas eu lieu en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

De nombreux aînés souffrent d'isolement, et la Fête des aînés - Ensemble pour le bien-être des aînés est un bon moyen de rejoindre cette clientèle. En 2016, cet événement aura lieu au parc Molson le samedi 18 juin, entre 11 h et 16 h et sera déplacé au centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme en cas de pluie. Les organisateurs prévoient également une période de montage et de démontage, avant 11 h et après 16 h.

JUSTIFICATION

À la demande du cabinet du maire, le soutien financier de 3 000 \$ permettra de défrayer les coûts relatifs à la logistique de l'événement: location d'équipement, transport, publicité, cachets d'animations, nourriture et soutien aux bénévoles et intervenants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 3 000 \$ sera prélevé à même le compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'une intervention favorisant le soutien aux aînés, le développement du sentiment d'appartenance ainsi que l'appropriation des lieux par cette clientèle. L'événement organisé par la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) sera écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de 3 000 \$ de l'arrondissement soutiendra la réalisation de cet événement en 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le comité organisateur verra à faire la promotion de cet événement. La contribution de l'arrondissement à cette fête sera mentionnée dans les outils promotionnels du comité organisateur, conformément aux exigences de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Organisation de l'événement - mai 2016
Promotion de l'événement - mai et juin 2016
Réalisation de l'événement - 18 juin 2016
Bilan de l'événement - juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny BERTRAND-GIROUX
Agente de développement

Tél : 872-8779
Télécop. : 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-05-17

IDENTIFICATION

Dossier # :1160125001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approbation de cinq projets de quartier et du projet d'arrondissement dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal pour les années 2016 et 2017 - Approbation de quatre conventions avec chacun des organismes porteurs des projets - Octroi d'une contribution financière totale de 167 000 \$, à même les crédits reçus de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal a convenu, en collaboration avec la Ville de Montréal, de mettre en place un appel de projets de quartier, qui visait à :

- soutenir des initiatives, des projets et des événements culturels qui permettront de célébrer le 375^e anniversaire de Montréal à l'échelle locale, sur l'ensemble du territoire de la Ville;
- célébrer l'histoire de Montréal et la vitalité culturelle en mettant en valeur les richesses et les particularités des arrondissements montréalais;
- proposer à la population montréalaise une offre festive de proximité et encourager la participation culturelle des citoyens;
- renforcer la fierté des citoyens, maximiser les retombées socio-économiques, laisser un héritage tangible ou intangible au-delà de 2017 et accroître le rayonnement de la métropole.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1243 (27 octobre 2015)

Accorder un soutien financier de 20 815 455 \$ à la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, pour les années 2016 et 2017, afin de développer et déployer la programmation des célébrations prévue tout au long de 2017 - Autoriser un virement de 4 184 545 \$ aux 19 arrondissements selon une répartition équitable établie par la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, afin de financer les projets de quartier.

DESCRIPTION

Suite à l'appel de projets de quartier, dont les modalités sont en pièce jointe, l'arrondissement a reçu 25 projets, dont 22 ont été jugés admissibles et évalués sur la base des critères suivants :

- Le projet s’inscrit de manière originale dans la ligne éditoriale « Créer des ponts » : 20 %
- Le projet répond aux différents objectifs de l'appel de projets de quartier : 40 %
- Le projet présente un budget réaliste et prévoit idéalement le recours à d'autres sources de revenus : 20 %
- Le projet est réalisable en termes de faisabilité : 20 %

Suite à l’analyse du comité, cinq projets ont été retenus et sont soumis dans le cadre du présent sommaire soit :

- 50 000 \$ au projet *375 interventions d'art public*, par Diffusion A.G.C. Montréal, qui réalisera sur une période de 12 mois, soit du 21 décembre 2016 au 31 décembre 2017, 375 interventions éphémères réparties sur le territoire de l’arrondissement. Murales, sculptures, photos, œuvres numériques et autres : des artistes du quartier, de la ville, du pays et de l’international, de même que des citoyens participeront à ce projet.
- 22 000 \$ au projet *Sur les rails*, par Toxique Trottoir, qui propose un événement artistique In Situ sur deux jours parmi les jeudis 25 mai, 1er juin, 8 juin ou le vendredi 26 mai 2017, au Locoshop Angus. Plusieurs semaines de médiation culturelle entre enfants, aînés, artistes et citoyens se termineront par une célébration du « vivre ensemble » dans un parcours artistique de cinq stations qui raconteront l’histoire du Locoshop.
- 45 000 \$ au projet *Les Amuse-Bouches*, par Scène Ouverte, qui transformera des bouches d’égout en « Amuse-bouches » : du 21 décembre 2016 au 31 décembre 2017, des ateliers de médiation entre artistes, organismes communautaires et écoles mèneront à la création d’œuvres liées à l’histoire du quartier qui seront peintes sur le pourtour des bouches d’égout. Un guide de réalisation d’une œuvre autour d’une bouche d’égout sera produit et distribué aux citoyens. S’ajouteront des prestations artistiques de 375 secondes qui se déploieront sur un circuit de bouches choisies.
- 85 000 \$ au projet *Blanc de mémoire*, soumis par la Société d’histoire de Rosemont – Petite-Patrie (SHRPP), qui inclut trois types d’interventions urbaines sur le territoire de l’arrondissement : des stations sur lesquelles on imprime des anecdotes et des photos relatant l’histoire du quartier, des surfaces peintes en blanc avec mobilier urbain invitant à la réflexion et servant de lieu d’animation et une grande structure blanche utilisée comme surface d’exposition sur l’histoire de l’arrondissement et de lieu d’animation. La SHRPP s’étant désistée de ce projet le 12 mai 2016, un nouveau partenaire sera identifié rapidement pour porter ce projet.
- 50 000 \$ au projet *Page blanche*, par le Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie, qui animera les surfaces du projet *Blanc de mémoire* peintes en blanc ainsi que l’espace d’exposition de ce projet, du 1er mai au 31 octobre 2017. Les espaces blancs seront un lieu de rencontre entre artistes de différentes disciplines et citoyens qui poseront ensemble un geste créatif. Ce geste servira d’inspiration à l’artiste dont l’œuvre pourra être exposée dans la structure blanche.

Un maximum de 25 % pouvait soutenir un projet mis en œuvre par l’arrondissement lui-même, qui s’est prévalu de cette option et allouera 49 071 \$ au projet *Votre histoire en tournée*. Un mandat sera donné à une firme spécialisée pour la conception et la réalisation d’une structure temporaire, interactive et mobile qui servira d’ancrage pour la tenue d’ateliers citoyens sur le thème de l’histoire de l’arrondissement. Un devis de conception et

d'animation sera élaboré par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en septembre 2016.

JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les documents de l'appel de projets de quartier (en pièce jointe).

Le jury s'est assuré de choisir des projets qui couvriraient toute l'année des festivités, tout le territoire, et qui toucheraient toutes les clientèles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 167 000 \$ pour l'ensemble des quatre conventions sera prélevé à même les crédits reçus de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal (CM15 1243 - sommaire décisionnel 1154784014).

Organisme	2016	No DA	2017	
Diffusion A.G.C.	25 000 \$	441285	25 000 \$	
Toxique Trottoir	11 000 \$	441306	11 000 \$	
Scène Ouverte	22 000 \$	441315	23 000 \$	
RACRPP	25 000 \$	441319	25 000 \$	
TOTAL	83 000 \$		84 000 \$	167 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les cinq projets soutenus démontrent une préoccupation pour différents aspects du développement durable et en respectent les principes. La nature et l'importance des impacts sur la communauté varient en fonction de chacun des projets.

Pour son projet *375 interventions d'art public*, Diffusion A.G.C. Montréal collaborera avec la SODER. L'organisme intégrera certaines de ses œuvres dans des milieux « verts » (ruelles vertes, toits verts...) et prévoit des œuvres qui aborderont le thème du développement durable. De plus, il fournira à ses artistes un cadre et une politique de production de contenu responsable.

Sur les rails, de Toxique Trottoir, se définit comme un événement écoresponsable. Le projet intègre les principes du développement durable à chaque étape de son organisation. Il prévoit la réutilisation et le recyclage de matériaux pour ses décors et la disponibilité de bacs de recyclage lors de l'événement public. Les valeurs intrinsèques aux processus culturels (diversité, créativité, esprit critique), reconnues comme essentielles au développement durable de nos sociétés, sont intégrées à la mission même de Toxique Trottoir qui est de *favoriser la démocratisation des arts par la création de spectacles et d'événements hors les murs qui participent au développement d'une société plus solidaire.*

Les Amuse-Bouches, par Scène Ouverte, témoignent de l'apport déterminant de la dimension culturelle au développement durable. Les artistes de ce projet endosseront plusieurs rôles : créer des ponts, rassembler des communautés, explorer l'imaginaire, poser un regard différent sur les réalités contemporaines et sur le monde dans lequel on vit. Quant à l'organisme, il a une politique d'accessibilité universelle qui favorise l'intégration et l'épanouissement d'une diversité de citoyens et de collectifs. Parmi ses partenaires : Parrainage civique, Compagnons de Montréal, Habitations nouvelles avenues, Regroupement de Trisomie 21, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), Association de loisirs pour personnes à autonomie réduite (ALPAR). Enfin, ce projet participera au rayonnement des ruelles vertes et le matériel de création sera certifié écologique.

La structure d'exposition de *Blanc de mémoire* sera louée et donc réutilisée après

l'événement. Son éclairage sera au DEL. Les surfaces blanches peintes au sol le seront avec une peinture biodégradable. Les stations d'anecdotes seront fabriquées à partir de matériaux recyclés ou recyclables. Certains des services requis pour la réalisation du projet seront confiés à des entreprises d'économie sociale.

Les activités de *Page blanche*, par le Regroupement arts et culture Rosemont–Petite-Patrie, ne requièrent aucun équipement autre que ce que les artistes apporteront avec eux pour leurs propres besoins et ne laisseront donc aucune empreinte écologique. Toutes les activités mises en place sur les sites, incluant les arts visuels, seront supervisées par un chargé de projet du RACRPP dont la responsabilité sera notamment de veiller à ce que les sites restent intacts après l'événement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces projets permettra aux citoyens de l'arrondissement de profiter de festivités de proximité en 2017, lors du 375^e anniversaire de Montréal. Les projets retenus maximisent le potentiel d'impact au niveau du sentiment de fierté et d'appartenance, tout en permettant de créer des ponts entre les organismes et les individus qui constituent la richesse et la diversité de nom de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication globale sera développée par la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Les opérations de communication prévues dans cette stratégie répondront aux obligations en matière de visibilité convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe E de chaque convention).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour les projets *375 interventions d'art public*, *Sur les rails*, *Amuse-bouches* et *Page blanche* : réalisation des projets soutenus selon les échéanciers convenus dans les conventions.

Pour le projet *Blanc de mémoire* :

- mai-juin 2016: identification d'un partenaire porteur de dossier
- juin-juillet: rédaction d'une convention
- août 2016: approbation de la convention par le conseil d'arrondissement
- à partir de septembre 2016: réalisation du projet selon l'échéancier convenu dans la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte LEFEBVRE
Chef de division

Tél : 514 868-3880
Télécop. : 514 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-05-24

IDENTIFICATION

Dossier # :1163581006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « S. I. D. A. C. Plaza St-Hubert » pour la réalisation du projet « À nous la marquise 2016 » - Octroi d'une contribution financière totale de 3 109 \$ - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

CONTENU

CONTEXTE

La Plaza St-Hubert est une artère commerciale majeure de la Ville de Montréal. Créée en 1959, elle constitue un emblème patrimonial et historique collectif important. On y trouve quelque 400 entreprises de détails et de services générant plus de 252 M\$ de chiffre d'affaires annuel. La Plaza est située sur la rue Saint-Hubert entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0210 - 6 juillet 2015

Autorisation d'une dépense totale de 50 000 \$ pour l'amélioration et la finalisation du projet pilote de circulation sur la rue Saint-Hubert pour l'année 2015 - Approbation d'un virement de crédits du compte passif - Surplus de gestion divers, sommaire: 1145946007.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser une dépense totale de 3 109 \$ pour la réalisation d'une phase II d'un projet artistique démarré en 2015 sur le territoire de la Plaza St-Hubert. Ce projet consiste à inviter des artistes à déposer des propositions d'oeuvres à peindre sur les piliers de la marquise. Les propositions seront évaluées par un comité de sélection. Les lauréats pourront réaliser leur oeuvre. La S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert s'engage à défrayer les coûts restants de réalisation du projet qui ne sont pas couverts par la contribution de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le projet vise à soutenir le développement artistique professionnel, à contribuer à faire de Montréal une métropole culturelle, à encourager les collaborations entre les milieux de la culture et des affaires et à soutenir le dynamisme des artères commerciales de proximité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 3 109 \$ sera prélevé à même le compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier accordé à la S.I.D.A.C Plaza St-Hubert favorisera l'intégration de la culture dans l'aménagement du cadre de vie des Montréalais et la synergie entre la culture et l'économie, des objectifs en lien avec l'*Agenda 21 de la culture* et la *Déclaration de Montréal, engagée pour la culture et pour des quartiers culturels durables*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet vise à rendre l'aménagement urbain de la Plaza plus accueillant pour les piétons. Il contribuera aussi à la mise en oeuvre du plan *Réalisons ensemble nos quartiers culturels* prévoyant notamment la valorisation d'un dialogue continu entre citoyens, artistes et créateurs, qui contribuent au développement de la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les réseaux de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert, les médias sociaux et le site internet de l'arrondissement feront la promotion du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel à projets en juillet 2016

Date limite de dépôt des projets début août 2016

Réalisation des projets vers la mi-août 2016

Concours pour le choix du public pour la plus belle réalisation vers la fin août 2016

Bilan de projet en septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny BERTRAND-GIROUX
Agente de développement

Tél : 872-8779
Télécop. : 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-05-17

IDENTIFICATION

Dossier # :1163581007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totale de 1 500 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Mu » pour la réalisation d'une murale au 6654, rue Saint-Dominique, dans le cadre d'un appui complémentaire au programme d'art mural, volet 1-2016 de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses politiques et programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu de vie, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Depuis les années 70, la Ville de Montréal encourage la réalisation de murales privées et publiques en soutenant diverses initiatives, la plus récente étant: le Programme d'art mural 2016. Ce programme comprend trois volets répondant chacun à des objectifs et des critères d'appréciation distincts. Le volet I, axé sur la qualité artistique vise la réalisation de grandes murales sur des murs offrant une très bonne visibilité à partir du domaine public. Le présent projet, soutenu par l'arrondissement, a été retenu dans le cadre de l'appel à projets 2016 lancé par la Ville. La contribution financière de 1 500 \$ octroyée par l'arrondissement agit comme effet de levier dans le montage financier du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

"Mu" est un organisme de bienfaisance qui transforme l'espace public montréalais en réalisant, depuis 2007, des murales ancrées dans les communautés. Le coeur de sa démarche: créer des murales pour voir et vivre l'art au quotidien, pour déclencher une transformation sociale, novatrice, via le développement local et l'art public. Cette organisation a réalisé plus de 80 murales d'envergure, dans quinze quartiers montréalais dont celui de Rosemont--La Petite-Patrie. "Mu" est récipiendaire d'une quinzaine de prix

prestigieux pour la qualité et la pertinence de son travail précurseur en art mural à Montréal. L'artiste retenue dans le cadre de ce projet qui se réalisera au 6654, rue Saint-Dominique est Annie Hamel, bachelière en arts visuels et membre du Conseil des métiers d'art du Québec à titre d'artisan professionnel. Elle œuvre dans le domaine de la peinture murale et décorative depuis plus de quinze ans. Elle a réalisé plusieurs projets d'envergure au Québec et à l'étranger, notamment en France, en Belgique et au Mexique.

JUSTIFICATION

Depuis plus de 10 ans, aux abords du parc Soeur Madeleine-Gagnon, la murale figurant sur un mur du 6654, rue Saint-Dominique dépérit. Pour les citoyens qui fréquentent le parc, ce mur laissé à l'abandon contribue à créer un sentiment d'insécurité et de négligence. La murale actuelle ne fait pas partie de la collection municipale d'oeuvres d'art public et nous n'avons aucune information sur l'artiste qui l'a réalisée il y a sans doute une quinzaine d'années. Dans ce contexte et par respect des droits moraux de l'artiste, il n'est pas possible de la restaurer. Ainsi, "Mu" propose plutôt de confier à l'artiste Annie Hamel le mandat de créer une nouvelle oeuvre inspirée de l'originale. Madame Hamel, résidente du secteur, rêve depuis longtemps de rendre hommage à l'oeuvre originale en actualisant sa thématique. La nouvelle murale reprendra donc certains éléments de l'originale - enfants, balançoires, palette chromatique de l'arrière-plan - auxquels s'ajouteront couleurs, vitalité et mouvement dans l'esprit de l'exploration picturale spécifique à l'artiste. L'arrondissement a récemment mis à niveau ses installations de jeux dans ce parc destiné aux enfants et aux jeunes. Ce parc est au coeur de la vie de quartier. Le mur du 6654, rue Saint-Dominique bénéficie d'une excellente visibilité de la rue Saint-Dominique (visible dans le sens de la circulation) et de la voie cyclable qui se trouve sur cet axe. La murale est aussi visible à partir du boulevard Saint-Laurent à l'entrée de la Petite-Italie. Il est à noter qu'en 2013, le parc a été renommé en l'honneur de Soeur Madeleine-Gagnon, fondatrice de la Maisonnette des Parents qui a contribué durant plus de 25 ans à la lutte contre la solitude et au renforcement des liens humains dans la Petite-Patrie. La murale perpétue donc le legs de Soeur Madeleine Gagnon.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 1 500 \$ sera prélevé à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
Numéro de demande d'achat: 440427

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle

Investir dans les arts et la culture

- Appuyer le développement artistique professionnel
- Fournir à Montréal les moyens d'une métropole culturelle

Agenda 21 de la culture

Pour favoriser l'appropriation du territoire par la culture, par tous les citoyens.

Le soutien financier accordé à "Mu", permettra de renforcer le volet de l'intégration de la culture dans l'aménagement du cadre de vie des Montréalais, en lien avec *l'Agenda 21 de la culture* et la *Déclaration de Montréal*, engagée pour la culture et pour des quartiers culturels durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribuer à la mise en oeuvre du plan *Réalisons ensemble nos quartiers culturels* prévoyant notamment la valorisation d'un dialogue continu entre citoyens, artistes et créateurs afin de s'assurer de leur apport au développement de la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

"Mu" fera une présentation du projet lors de réunions de table de concertation d'organismes communautaires cibles. Près de 1 000 dépliants seront distribués de porte-à-porte dans ce secteur dans le but d'expliquer la démarche et d'inviter les citoyens à visiter le site pendant la conception de la murale. Des ateliers de médiation culturelle auprès de la clientèle jeunesse seront également offerts. La population sera donc invitée à rencontrer l'artiste à divers moments. Le site internet de l'arrondissement pourra aussi faire la promotion de ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Démarche auprès de partenaires socio-communautaires et mise en place du projet en juin 2016
- Préparation du mur, réalisation de la murale et activités de médiation culturelle en juillet 2016
- Inauguration de la murale et relation de presse d'août à septembre 2016
- Bilan du projet en octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny BERTRAND-GIROUX
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Le : 2016-05-17

Tél : 872-8779
Télécop. : 872-4665

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

IDENTIFICATION

Dossier # :1163581008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totale de 750 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER), volet Tandem, pour la réalisation de murales dans les ruelles vertes sur le territoire de Rosemont-La Petite-Patrie, dans le cadre d'un appui complémentaire au programme d'art mural, volet 2-2016 de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses politiques et programmes, la Ville de Montréal a notamment pour objectifs d'améliorer la qualité des milieux de vie, de favoriser l'accès aux arts et à la culture, d'encourager l'engagement des citoyens dans l'amélioration de leur milieu de vie, d'entretenir et d'embellir la ville et de soutenir et mettre en valeur la création artistique. Depuis les années 70, la Ville de Montréal encourage la réalisation de murales privées et publiques en soutenant diverses initiatives, la plus récente étant le Programme d'art mural 2016 en trois volets répondant chacun à des objectifs et des critères d'appréciation distincts. Le volet 2, axé sur la mobilisation des milieux et sur la prévention des graffitis, vise la réalisation de murales de quartier. Les projets doivent être conçus ou réalisés en impliquant des citoyens, des entreprises, des organismes ou des institutions locales, notamment par des activités de consultation, de participation ou d'éducation. Ce projet soutenu par l'arrondissement a été retenu dans le cadre de l'appel à projets 2016 de la ville centre. La contribution financière de 750 \$ octroyée par l'arrondissement agit comme effet de levier dans le montage financier du programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 150919, le 13 mai 2015. Accorder un soutien financier non récurrent dans le cadre d'un projet pilote pour la réalisation de murales, totalisant la somme de 192 350 \$, aux organismes ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux. Cette somme est telle que prévue dans l'Entente sur le développement culturel / Approuver les projets de convention à cet effet. Autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 100 000 \$ /Autoriser un virement budgétaire de 96 175 \$ en provenance du

budget 2015 du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la culture. Sommaire: 1156331001.

CA 13260190, le 2 juillet 2013. Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2013, à l'organisme Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. pour la réalisation de murales dans les ruelles vertes. Sommaire: 1131663005

CE 120631, le 2 mai 2012. Accorder des contributions financières de 224 000 \$ aux organismes suivants, dans le cadre du Programme propreté 2011-2015: 105 000 \$ à l'organisme Murale Urbaine (MU), 15 000 \$ à l'organisme Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (S.P.A.G.), 19 000 \$ à l'organisme Prévention Notre-Dame-de-Grâce, 25 000 \$ à l'organisme Maison des jeunes l'Escalier de Lachine, 15 000 \$ à la Société de Développement Environnemental de Rosemont INC. (SODER). Accorder une contribution financière de 30 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec «Centre YMCA de la Pointe-Saint-Charles» pour la réalisation des activités d'animation sur le graffiti et 15 000 \$ à l'organisme Corporation de Développement Urbain du Faubourg Saint-Laurent pour diverses activités liées aux graffiti. Approuver les projets de convention se terminant le 31 décembre 2012 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 224 000 \$. Sommaire: 1121351001.

DESCRIPTION

La Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) est mandataire des programmes Éco-Quartier et Tandem pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite Patrie. Tandem est le programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine. Il vise à prévenir la criminalité par une approche communautaire, basée à la fois sur la prévention situationnelle et le développement social. C'est en janvier 2012 que la SODER est devenue mandataire du programme Tandem. Tandem RPP a commencé à produire des murales dans les ruelles vertes de l'arrondissement en 2011. En trois saisons, l'organisation a livré 55 murales. L'apparition de ces murales dans l'arrondissement réduit considérablement les risques de graffiti, embellit le quartier et permet à des artistes locaux et montréalais de partager leur talent.

Le projet actuel prévoit cinq à sept murales dans autant de ruelles vertes. Chaque murale sera réalisée par un(e) artiste différent(e), qui sera sélectionné(e) par les citoyens des ruelles parmi, entre autres, les artistes suivants: Adeline Benhammouda, Cyndie Belhumeur, Hoarkor, Miss Teri, Paulie Heart, Ella et Pitr, Naimo, Mc Baldassari, La parade et Mathieu Bories (Mateo). Les thématiques seront choisies de concert avec les citoyens et seront validées par l'arrondissement. L'originalité de chaque murale résidera dans le fait que les artistes allieront leur style aux inspirations des citoyens.

Les adresses exactes de l'emplacement des murales ne sont pas encore connues. Cependant, certains comités ont commencé la prospection de murs. Les murs favorisés sont principalement situés dans les entrées de ruelles, car d'une part ils sont pris en charge par les riverains et offrent une bonne visibilité aux œuvres et d'autre part, ils annoncent un espace investi et entretenu qui découragera les graffeurs.

JUSTIFICATION

Les projets de ruelles vertes consistent notamment à renaturaliser une ruelle. C'est dans ce contexte que nous proposons aussi aux citoyens des murales qui embellissent l'espace tout en renforçant le sentiment d'appartenance à la ruelle.

Les ruelles sont depuis toujours des lieux rassembleurs. Les enfants y jouent, les voisins s'y croisent. Elles sont vectrices de cohésion sociale au sein d'une grande ville comme Montréal. C'est pourquoi, depuis quatre ans, l'arrondissement y a intégré un volet artistique.

Plus largement, les murales permettent de prévenir les graffiti. Le projet de la SODER colle

bien à cette réalité qui touche les ruelles. La politique de l'arrondissement en matière d'enlèvement de graffitis consiste à effacer ce qui est visible de la rue. La réalisation d'une murale peut motiver les citoyens à repeindre leur garage, ou encore à réaliser eux-mêmes d'autres œuvres murales dans leur ruelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 750 \$ sera prélevé à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
Numéro de demande d'achat: 440432

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle

Investir dans les arts et la culture

- Appuyer le développement artistique professionnel.
- Fournir à Montréal les moyens d'une métropole culturelle

Agenda 21 de la culture

Pour favoriser l'appropriation du territoire par la culture, par tous les citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Contribuer à la mise en oeuvre du plan Réalisons ensemble nos quartiers culturels prévoyant notamment la valorisation d'un dialogue continu entre citoyens, artistes et créateurs afin de s'assurer de leur apport au développement de la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les médias sociaux et les réseaux de communications de la SODER seront mis à contribution pour faire connaître le projet et il sera aussi diffusé le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recherche de murs par le comité d'évaluation de projets et montage des dossiers en juin 2016
Sélection des artistes en juillet 2016
Rencontres des artistes et citoyens en juillet 2016
Réalisation des croquis en août 2016
Validation par les citoyens et par l'arrondissement en août 2016
Préparation des murs en août 2016
Réalisation des murales en août et septembre 2016
Bilan en octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny BERTRAND-GIROUX
Agente de développement

Tél : 872-8779
Télécop. : 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-05-17

514 872-9446
514 872-4665

IDENTIFICATION

Dossier # :1163581009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de l'expertise_du soutien administratif et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totale de 29 833 \$, pour l'année 2016, à la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) et conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Contrat RPPL14-06028-GG

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. L'Initiative montréalaise est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSS) du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal et les cinq CIUSS de Montréal ainsi que la Ville de Montréal – Service de la diversité sociale et des sports et les arrondissements. L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous les autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

§ Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent.

§ Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté.

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local. La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2015-2016 s'élève à un peu plus de 2,9 M\$ et représente un minimum de 100 317 \$ par table de quartier. En effet, certaines tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015 un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0329 du 24 mars 2015

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

En 2015, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a octroyé une contribution financière de 29 833 \$, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et à l'approbation de la convention de la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » d'une durée de trois ans, se terminant le 31 mars 2017 - RPPL14-06028-GG (CA15 260275).

En 2014, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a octroyé une contribution financière de 29 833 \$, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et à l'approbation de la convention de la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » d'une durée de trois ans, se terminant le 31 mars 2017 - RPPL14-06028-GG (CA14 260221).

En 2013, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a octroyé une contribution financière de 18 613 \$, pour l'année 2013 à la Table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », en conformité avec la convention en vigueur (2012-2014) et pour la consolidation de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Contrat RPPL12-05040-GG (CA13 26015).

En 2012, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a octroyé une contribution financière de 18 613 \$ pour l'année 2012, à la table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », en conformité avec la convention en vigueur (2012-2014) pour la consolidation de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (RPPL12-05040-GG) (CA12 26015).

En 2012, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a autorisé une dépense au montant de 220 \$, à même le compte de surplus de gestion affecté et a approuvé un

avenant modifiant la convention conclue avec le Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Octroi d'une indexation annuelle de 2% pour la période 2013-2014 (CA12 260036).

CG12 0286 du 23 août 2012, le conseil d'agglomération approuve le projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 9 M\$ pour 3 ans pour le financement de l'Alliance pour la solidarité. Dans ce cadre, une somme de 475 020 \$ (16 380 \$ par table de quartier) est réservée à l'Initiative montréalaise pour le financement de projets visant la concertation et la mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers.

En 2011 l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a octroyé une aide financière de 11 000 \$ pour l'année 2011 se terminant le 31 mars 2012 à l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. (CA11 260088).

En 2006, le Service de la diversité sociale et des sports a obtenu une bonification de sa base budgétaire permettant un ajout de 195 000\$ au financement de base de l'Initiative. Ce même montant a été reconduit jusqu'à ce jour.

CE05 0277 du 23 février 2005

Octroyer une somme de 230 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal.

CE04 0632 du 7 avril 2004

Octroyer une somme de 270 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal.

CE03 0603 du 19 mars 2003

Lancer le projet de « Soutien à la concertation locale » du chantier 4.3 - « Soutien à la vie de la communauté - Création de tables de concertation » et, à cette fin y affecter un montant de 400 000 \$.

Depuis 1994, la Ville de Montréal a accordé annuellement un soutien financier récurrent à 20 tables locales de concertation à travers le Programme de soutien financier au développement social local, pour un total de 255 000\$ (CE01 01905). Ce financement a été décentralisé dans les arrondissements concernés à compter de 2002.

DESCRIPTION

Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie

Le Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie a pour mission d'améliorer la qualité de vie des citoyens de La Petite-Patrie. Il vise à favoriser l'échange d'information entre les instances de concertation, à susciter un travail d'éducation populaire autour de dossiers communs, à promouvoir le développement du bien-être, de la santé, des aspirations éducatives et de justice sociale au profit de la population du quartier, à soutenir les initiatives émanant des tables et lieux de concertation et à favoriser et contribuer au développement du quartier de La Petite-Patrie dans le but d'un mieux-être collectif.

Le Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie prépare une consultation de quartier pour la période 2017-2018 en vue d'une nouvelle planification. Cette étape constitue une opportunité permettant à la table d'assumer davantage les rôles pour lesquels elle est mandatée. Un nouveau diagnostic du secteur et ses priorités devront être complétés à travers cet exercice qui inclura une planification intégrée pour l'ensemble des acteurs du milieu. Cela devra se faire dans le cadre d'une approche intersectorielle et multiréseau. Le

tout, présenté dans un plan de redressement avec pour objectif l'utilisation des fonds en regard des critères d'admissibilité du programme.

JUSTIFICATION

La complexité de certaines situations sociales et économiques oblige chaque acteur social à travailler en lien avec les autres acteurs sociaux et les citoyens concernés. Le soutien financier est précisément donné aux tables de quartier pour créer ou consolider de tels liens entre les différents acteurs et pour supporter les projets des groupes et des citoyens dans chaque quartier, de façon à améliorer le cadre et les conditions de vie pour tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale prévue pour la période 2016-2017 s'élève à 100 537 \$
Nom de la table locale : Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie.

Numéro de fournisseur : 128674.

Les fonds en provenance de la Ville de Montréal sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Provenance des fonds	Montant accordé	% par rapport au projet global	Numéro de la DA	Numéro d'imp
Service de la diversité sociale et des sports	2 233 \$	2,22 %		2
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,32 %		
Arrondissement	11 220 \$	11,18 %	440384	2426.0010000.304127.05803.61900.01649
Centraide	52 620 \$	52,43 %	à titre informatif	entente 2014-2017
DSP	18 084 \$	17,85 %	à titre informatif	entente 2014-2017
Total	100 537 \$	100 %		entente 2014-2017

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité sociale et des sports (2 233 \$)** :

- Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports
- le numéro d'imputation à inscrire dans la demande d'achat est le : 2101-010000-101196-05803-61900-016491-0000-000000-000000-000000-000000

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS (16 380 \$)** :

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de la Santé et du Bien-être)
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à

en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomér

Concernant la contribution octroyée par **l'arrondissement (11 220 \$)**

· le numéro d'imputation à inscrire dans la demande d'achat est le :
2426.0010000.304127.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

2 233 \$ + 16 380 \$ + 11 220 \$ = 29 833 \$

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétai

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie diffuse régulièrement un bulletin de liaison qui renseigne les partenaires sur les réalités locales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny BERTRAND-GIROUX
Agente de développement

Tél : 872-8779
Télécop. : 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-05-18

IDENTIFICATION

Dossier # :1163581010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de l'expertise_du soutien administratif et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totale de 32 893 \$, pour l'année 2016, à la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) et conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Contrat RPPL14-06029 -GG

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. L'Initiative montréalaise est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSS) du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal et les cinq CIUSS de Montréal ainsi que la Ville de Montréal – Service de la diversité sociale et des sports et les arrondissements. L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous les autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- § Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent.
- § Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté.

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local. La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2015-2016 s'élève à un peu plus de 2,9 M\$ et représente un minimum de 100 317 \$ par table de quartier. En effet, certaines tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015 un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la table de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En 2015, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a octroyé d'une contribution financière de 32 893 \$, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et à l'approbation de la convention de la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » d'une durée de trois ans, se terminant le 31 mars 2017 - RPPL14-06029-GG (CA15 260275).
CM15 0329 du 24 mars 2015

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

En 2014, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a octroyé d'une contribution financière de 32 893 \$, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et à l'approbation de la convention de la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » d'une durée de trois ans, se terminant le 31 mars 2017 - RPPL14-06029-GG (CA14 260220).

En 2013, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a octroyé une contribution financière de 16 380 \$ pour l'année 2013 à la Table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », en conformité avec la convention en vigueur (2011-2014) et pour la consolidation de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Contrat RPPL11-04002-GG (CA13 260158).

CG12 0286 du 23 août 2012, le conseil d'agglomération approuve le projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 9 M\$ pour trois ans pour le financement de l'Alliance pour la solidarité. Dans ce cadre, une somme de 475 020 \$ (16 380 \$ par table de quartier) est réservée à l'Initiative montréalaise pour le financement de projets visant la concertation et la mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers.

En 2012, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a octroyé une contribution financière de 16 380 \$, pour l'année 2012, à la table locale de concertation « Corporation de

développement communautaire de Rosemont inc.», en conformité avec la convention en vigueur (2011-2014) et pour la consolidation de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (CA12 260154).

En 2012, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a autorisé une dépense au montant de 280 \$, à même le compte de surplus de gestion affecté et a approuvé un avenant modifiant la convention conclue avec la Corporation de développement communautaire de Rosemont inc., dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Octroi d'une indexation annuelle de 2 % pour l'année 2013-2014 (CA12 260364).

En 2011, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a approuvé la convention de la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », se terminant le 31 mars 2014, et a octroyé une contribution financière de 16 233 \$ par année pendant trois ans, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (CA11 260132).

En 2010, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à octroyer une contribution financière au montant total de 16 233 \$, pour l'année 2010 à la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. ». Une dépense de 14 000 \$ est assumée par l'arrondissement et une dépense de 2 233 \$ est assumée par la ville Centrale. (CA10 260146).

En 2009, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à octroyer une contribution financière de 16 233 \$ à la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » pour l'année 2009, conformément aux paramètres de l'initiative montréalaise de soutien au développement social (CA09 260166).

En 2006, le Service de la diversité sociale et des sports a obtenu une bonification de sa base budgétaire permettant un ajout de 195 000 \$ au financement de base de l'Initiative. Ce même montant a été reconduit jusqu'à ce jour.

CE05 0277 du 23 février 2005

Octroyer une somme de 230 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal.

CE04 0632 du 7 avril 2004

Octroyer une somme de 270 000 \$ au soutien aux projets locaux (concertation) dans le cadre des suivis du Sommet de Montréal.

CE03 0603 du 19 mars 2003

Lancer le projet de « Soutien à la concertation locale » du chantier 4.3 - « Soutien à la vie de la communauté - Création de tables de concertation » et, à cette fin y affecter un montant de 400 000 \$.

Depuis 1994, la Ville de Montréal a accordé annuellement un soutien financier récurrent à 20 tables locales de concertation à travers le Programme de soutien financier au développement social local, pour un total de 255 000\$ (CE01 01905). Ce financement a été décentralisé dans les arrondissements concernés à compter de 2002.

DESCRIPTION

Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (CDC)

La mission de l'organisme est d'assurer la participation active du mouvement communautaire au développement social et communautaire du quartier. Elle vise l'augmentation des compétences et des capacités d'action sociale dans la communauté ainsi

que la mise en place de moyens concertés de prise en charge au profit de la population.

Depuis 2005, la CDC de Rosemont a mis en place une concertation large sur le développement social local qui assure un meilleur réseautage des organisations et des ressources du quartier, favorise un meilleur arrimage des différentes interventions auprès de la population du quartier et qui se veut également un espace d'information, de réflexion et d'action autant sur les sources des problèmes vécus par la population que sur les solutions appropriées. Cette table est inclusive et s'adresse aux intervenants de tous les milieux: institutionnels, scolaires, culturels et du loisir, environnementaux et paroissiaux, économiques et de l'économie sociale, politiques ainsi que ceux du mouvement d'action communautaire autonome.

JUSTIFICATION

La complexité de certaines situations sociales et économiques oblige chaque acteur social à travailler en lien avec les autres acteurs sociaux et les citoyens concernés. Le soutien financier est précisément donné aux tables de quartier pour créer ou consolider de tels liens entre les différents acteurs et pour supporter les projets des groupes et des citoyens dans chaque quartier, de façon à améliorer le cadre et les conditions de vie pour tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale prévue pour la période 2016-2017 s'élève à 100 597 \$

Nom de la table locale : Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.

Numéro de fournisseur : 118910

Les fonds en provenance de la Ville de Montréal sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Provenance des fonds	Montant accordé	% par rapport au projet global	Numéro de la DA	Numéro d'imp
Service de la diversité sociale et des sports	2 233\$	2,2 %		2
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16 %		
Arrondissement	14 280 \$	14,2 %	440400	2426.0010000.304127.05803.61900.01649
Centraide	52 620 \$ \$	52,6%	à titre informatif	entente 2014-2017
DSP	15 084 \$	15 %	à titre informatif	entente 2014-2017
Total	100 597 \$	100 %		entente 2014-2017

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité sociale et des sports (2 2:**

- Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre à même le budget du Service de la
- le numéro d'imputation à inscrire dans la demande d'achat est le :
2101-010000-101196-05803-61900-016491-0000-000000-000000-00000-00000

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS (16 380 \$)**

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomér

Concernant la contribution octroyée par **l'arrondissement (14 280\$)**

- le numéro d'imputation à inscrire dans la demande d'achat est le :
2426.0010000.304127.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

2 233 \$ + 16 380 \$ + 14 280 \$ = 32 893 \$

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétai

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. diffuse régulièrement un bulletin de liaison qui renseigne les partenaires sur les réalités locales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny BERTRAND-GIROUX
Agente de développement

Tél : 872-8779
Télécop. : 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-05-19

514 872-9446
514 872-4665

IDENTIFICATION

Dossier # :1163581012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie » pour la réalisation du Rendez-vous culturel 2016 - Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie »

CONTENU

CONTEXTE

Les arts et la culture sont considérés comme des éléments de base du développement économique et social, de l'aménagement, mais aussi de la qualité de vie, de l'inclusion, de l'intégration et de la citoyenneté. L'adoption du *Plan d'action 2007-2017- Montréal métropole culturelle* en est une manifestation importante. En 2011, la consultation publique sur les Quartiers culturels à Montréal a démontré l'intérêt pour la question des arts et de la culture dans les quartiers de la métropole. Les quartiers Rosemont et La Petite-Patrie sont au coeur de ce mouvement. Les nombreux artistes et organismes culturels présents dans l'arrondissement se sont mobilisés pour fonder, en 2007, le Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie (RACRPP) avec pour mandat de mettre en oeuvre des actions visant à améliorer la pratique artistique professionnelle et la vie culturelle dans l'arrondissement. Ce regroupement rassemble désormais plus de 350 membres du domaine artistique. C'est dans ce contexte qu'à l'hiver 2011 plusieurs intervenants issus de milieux différents et intéressés par la culture se sont mobilisés pour organiser un premier Rendez-vous culturel pour Rosemont-La Petite-Patrie. En 2016, cet événement en sera à sa cinquième édition. Le comité organisateur a élargi son mandat initial, soit l'organisation d'un événement visant à mettre en place une Table de concertation culturelle composée d'acteurs provenant des milieux culturel, communautaire, économique, institutionnel et public, tant professionnels que citoyens. Cette table travaille aussi maintenant au développement des arts et de la culture dans Rosemont-La Petite-Patrie, dans une approche inclusive et concertée.

Événement annuel de mobilisation artistique et citoyenne, le Rendez-vous culturel offre à la communauté un espace de réflexion et d'échanges afin de proposer différentes avenues de développement de la culture dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Le thème

de la cinquième édition du Rendez-vous culturel : *Quelle maison de la culture pour le 21e siècle. Réflexions sur un futur lieu culturel de proximité.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 26 0175 - 2 juin 2014

Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme «Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie» afin de financer un projet de cartographie virtuel des lieux culturels et oeuvres d'art publics se trouvant sur le territoire de Rosemont-La Petite-Patrie et l'organisation du Rendez-vous culturel 2014.

CA13 26 0123 - 6 mai 2013

Octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ à l'organisme «Table de concertation en culture de Rosemont–La Petite-Patrie» afin de financer une ressource destinée à mettre en oeuvre son Plan d'action dans le cadre des quartiers culturels.

CE 13 1083 - 31 juillet 2013

Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme «Regroupement arts et culture Rosemont–Petite-Patrie» pour la réalisation de son Plan d'action 2013.

DESCRIPTION

Depuis la création du comité organisateur des Rendez-vous culturels Rosemont–Petite-Patrie, en 2011, les acteurs locaux et les citoyens se mobilisent autour du développement des arts et de la culture dans l'arrondissement. Plus de 400 personnes ont participé aux quatre éditions des Rendez-vous culturels, de 2011 à 2014. C'est donc près d'une centaine de participants pour chaque édition. De cette mobilisation a découlé un plan d'action dont les objectifs sont de consolider la Table de concertation; d'agir de concert, de connaître davantage le milieu, de promouvoir l'existant et d'appuyer le développement culturel du territoire. D'autres réalisations se sont ajoutées à cette liste telles qu'une cartographie virtuelle des lieux culturels et des oeuvres d'art public de Rosemont–La Petite-Patrie, le parcours M, sur la rue Masson et des sessions de musique traditionnelle (*Sessions trad*) au parc Maisonneuve et sur la place Shamrock.

Dans le contexte du projet d'une nouvelle infrastructure culturelle (maison de la culture dans Rosemont–La Petite-Patrie), le Rendez-vous culturel propose cette année une journée d'activités gratuites ayant comme sujet de réflexion : les lieux culturels de proximité. Au programme: des ateliers et des invités de marque pour alimenter les échanges autour de cette thématique incluant un contexte historique et les enjeux qui touchent les lieux culturels de proximité à Montréal, au Québec et ailleurs dans le monde. M. Christian Poirier, professeur agrégé de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), Centre - Urbanisation Culture Société, brosera un portrait des nouveaux rapports qui se développent entre la population, les arts et la culture. Le réseau Accès culture et l'arrondissement présenteront l'historique et les orientations du réseau des Maisons de la culture à Montréal ainsi que les démarches de consultation que préconise la Ville de Montréal lors du développement d'une nouvelle maison de la culture.

Mme Emmanuelle Guay, conseillère en développement culturel au ministère de la Culture et des Communications du Québec, présentera de nombreuses études de cas sur des lieux culturels de proximité à travers le monde. Les participants seront ensuite invités à prendre part à un atelier d'idéation collective afin d'imaginer les lieux culturels de proximité privilégiés en abordant trois enjeux spécifiques : le(s) lieu(x) physique(s) et géographique(s), la programmation, l'animation et la gouvernance. Le Rendez-vous culturel offrira également des présentations d'une dizaine d'organismes et d'initiatives culturelles qui participent à la vitalité de Rosemont–La Petite-Patrie. Un cocktail clôturera l'événement, avec des invités et prestations surprises.

JUSTIFICATION

La création de la Table de concertation en culture de Rosemont–La Petite-Patrie par le RACRPP et le développement de différents projets culturels sur le territoire de l'arrondissement sont des gestes répondant aux objectifs de la Ville de Montréal quant à la mise en valeur des quartiers culturels. En effet, la Ville encourage les initiatives de concertation et de mobilisation locales entourant la consolidation et le développement des quartiers culturels. Elle souhaite ainsi soutenir la mise en œuvre des projets qui favorisent la concertation, la promotion et la démocratisation des arts et de la culture dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Le soutien à cet événement permettra à l'arrondissement de récolter du contenu et de sonder l'opinion publique en amorce au développement d'un avant-projet d'une nouvelle maison de la culture sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 2 000 \$ sera prélevé à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
Numéro de demande d'achat: 440826

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier accordé au RACRPP permettra de renforcer le volet de l'intégration de la culture dans l'aménagement du cadre de vie des Montréalais et pour une alliance entre la culture et l'économie. Ceci, en lien avec l'*Agenda 21 de la culture* et la *Déclaration de Montréal, engagée pour la culture et pour des quartiers culturels durables*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien à cet événement permettra de récolter du contenu pour bonifier la réflexion nécessaire au développement de l'avant-projet d'une nouvelle maison de la culture sur le territoire de l'arrondissement. Il s'agit là d'une étape préliminaire dans le cadre du programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal. Contribuer à la mise en œuvre du plan *Réalisons ensemble nos quartiers culturels* prévoyant notamment la valorisation d'un dialogue continu entre citoyens, artistes et créateurs afin de s'assurer de leur apport au développement de la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme soutenu intégrera le logo de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à ses outils de communication. L'événement sera promu sur les médias sociaux, le site internet du RACRPP, le site de l'arrondissement, le site de Culture Montréal, par les deux tables de concertation de l'arrondissement, par des affiches et des dépliants.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement le 2 juin 2016 à la galerie Artgang, située au 6524, rue Saint-Hubert.

Remise du bilan financier et de l'événement incluant le contenu des échanges en ateliers au plus tard le 1er août 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle

Investir dans les arts et la culture

- Appuyer le développement artistique professionnel
- Fournir à Montréal les moyens d'une métropole culturelle

Cadre de référence des quartiers culturels

Améliorer la qualité culturelle du cadre de vie

Renforcer l'offre culturelle de proximité, particulièrement celle du réseau Accès-culture

Agenda 21 de la culture

Pour favoriser l'appropriation du territoire par la culture, par tous les citoyens

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny BERTRAND-GIROUX
Agente de développement

Tél : 872-8779

Télécop. : 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél :

Télécop. :

Le : 2016-05-19

514 872-9446

514 872-4665

IDENTIFICATION

Dossier # :1167050003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont inc. » (SODER) - Octroi d'une contribution financière totale de 2 856 \$, à même le budget de fonctionnement, pour soutenir la réalisation des « Jeux de la rue 2016 »

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2002, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie s'est joint à l'organisation des Jeux de la rue, initiée par l'organisme Rap Jeunesse de l'arrondissement d'Ahunatic-Cartierville. Les Jeux de la rue est un événement sportif gratuit regroupant des jeunes de 12 à 24 ans dans un cadre non traditionnel.

Pour l'été 2016, la Société de développement environnemental de Rosemont inc. (SODER), par l'intermédiaire du programme Tandem, soutiendra la réalisation d'événements sportifs pour les 12-24 ans en collaboration avec l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 260152 1er juin 2015

Octroi d'une contribution financière non récurrente de 2 800 \$ pour la réalisation des Jeux de la rue 2015.

CA11 260121 3 mai 2011

Octroi d'une contribution financière non récurrente de 2 122 \$ pour la réalisation des Jeux de la rue 2011.

CA10 260137 7 juin 2010

Octroi d'une contribution financière non récurrente de 2 040 \$ pour la réalisation des Jeux de la rue 2010.

CA09 260137 4 mai 2009

Octroi d'une contribution financière non récurrente de 2 040 \$ pour la réalisation des Jeux de la rue 2009.

CA08 260131 5 mai 2008

Octroi d'une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation des Jeux de la rue 2008.

CA07 260221 3 mai 2007

Octroi d'une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation des Jeux de la rue 2007.

DESCRIPTION

Les jeunes âgés de 12 à 24 ans seront invités à participer à des compétitions sportives en basketball et soccer lors de deux événements qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Les événements veulent rejoindre les jeunes qui pratiquent librement dans les parcs ainsi que les jeunes fréquentant les organismes jeunesse de l'arrondissement.

Dates prévues 2016 :

Tournoi de soccer : 16 juillet au parc Père-Marquette

Tournoi de basketball : 23 juillet au parc Sainte-Bernadette

Les équipes gagnantes issues de ces tournois préliminaires auront la chance de représenter l'arrondissement dans le cadre de finales interarrondissements qui se dérouleront le 12 août 2016 au parc Jarry.

JUSTIFICATION

En 2016, plus de 370 jeunes âgés de 12 à 24 ans ont participé aux préliminaires. Il est important de noter que plus de 95 % des jeunes participants aux Jeux de la rue sont issus de communautés culturelles.

La participation de l'arrondissement aux Jeux de la rue se veut être une démarche pour contrer l'isolement et favoriser la formation de liens significatifs entre les jeunes et leurs intervenants dans un contexte sportif. L'événement a également pour but de promouvoir le sport libre dans les parcs auprès des jeunes adolescents de l'arrondissement qui ne sont pas rejoints dans les programmes actuels. L'événement se veut également être l'aboutissement du travail des animateurs de parc durant la période estivale.

Plusieurs organismes à vocation jeunesse (La Piaule, L'Hôte Maison, Le Bunker, L'Accès-Cible jeunesse Rosemont et Pact de rue) seront sollicités pour participer à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de l'arrondissement aide à la mise sur pied d'un événement de qualité et sécuritaire. Cette somme sera utilisée pour assurer les frais reliés aux ressources humaines (arbitres et marqueurs), à l'achat de chandails, à l'animation, pour la nourriture et le matériel. La contribution de l'arrondissement vient compléter la contribution financière de base offerte par l'organisme Rap Jeunesse.

De plus, l'arrondissement est impliqué dans l'organisation et soutient l'événement avec le prêt de matériel (marquise, tables à pique-nique, poubelles, etc.).

La contribution financière à ce projet n'est pas récurrente.

Les crédits budgétaires requis pour l'attribution de cette contribution financière sont disponibles au budget 2016 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Demande d'achat: 440435

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution financière, la réalisation de l'événement serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une publicité pour solliciter les jeunes à participer à l'événement sera distribuée via les intervenants jeunesse des maisons de jeunes et les projets d'été dans les parcs. De plus, des affiches seront placées dans les infrastructures municipales de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement (préliminaires) : 16 juillet 2016 (soccer), 23 juillet 2016 (basketball)

Réalisations des finales sportives au parc Jarry : le 12 août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel CYR-GUAY
Agent de développement

Tél : 514 872-8578
Télécop. : 514 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Daniel MOREAU
Directeur - direction de la culture, des sports
et du développement social

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

IDENTIFICATION**Dossier # :1160284014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des affaires publiques et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totale de 8 552,12 \$ à l'organisme « La Maison grise de Montréal » sous forme d'exemption des frais d'abattage et d'élagage d'arbres situés sur le domaine public

CONTENU**CONTEXTE**

La Maison grise de Montréal est un organisme à but non lucratif ayant pour mission d'accueillir, d'héberger, d'encadrer et de soutenir des femmes en difficulté dans une perspective de réinsertion sociale. Dans une lettre adressée au maire, la directrice générale de l'établissement a fait part d'une situation dans laquelle un arbre situé en façade, sur le domaine public, gênait considérablement les travaux de l'entrepreneur mandaté pour procéder à l'agrandissement du bâtiment. Une analyse de la situation par un employé de la Division des parcs et des installations de l'arrondissement a révélé que l'arbre en question (un érable argenté d'un diamètre de 90 cm) devait être abattu et l'arbre voisin élagué pour permettre la tenue des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser le versement d'une contribution financière sous forme d'exemption des frais exigibles par la Ville pour l'abattage de l'arbre identifié comme étant problématique, et pour l'élagage d'un arbre avoisinant. La Division des parcs et installations de la Direction des travaux publics a procédé à l'intervention au début du mois de mai.

JUSTIFICATION

Une décision du conseil d'arrondissement est requise afin de déroger à l'application du *Règlement sur les tarifs* (RCA-123). L'exemption des frais d'abattage et d'élagage permettra à l'organisme de consacrer ses ressources à la poursuite de sa mission première.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En application de l'article 39 du *Règlement sur les tarifs* (RCA-123), les frais pour l'abattage, l'élagage et la plantation du nouvel arbre sont évalués à environ 2 074,00 \$, taxes incluses.

À ces frais s'ajoute la valeur de l'arbre abattu (6 478,12 \$). La grille de calcul ayant servi à

établir ce montant basé sur la méthode de la surface terrière de la SIAQ (Société internationale d'arboriculture du Québec). Ce montant comprend le coût de remplacement de l'arbre abattu. Ce coût fait l'objet d'une mise à jour annuelle dans la table de références sous-jacente à la grille de calcul.

L'octroi d'une contribution financière sous forme de gratuité occasionnera la perte de ces revenus pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En remplacement de l'arbre abattu, la plantation d'un nouvel arbre est prévue après les travaux de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud SAINT-LAURENT

ENDOSSÉ PAR

Karl Sacha LANGLOIS

Le : 2016-05-24

Agent de recherche et de planification
Direction des relations avec les citoyens, des
services administratifs et du greffe

Tél : 514-872-9947

Télécop. : 514-868-3804

Directeur des relations avec les citoyens, des
services administratifs et du greffe

Tél : 514-868-3563

Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1156600010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Approbation d'un protocole d'entente avec l'organisme « Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) » afin de le soutenir dans la réalisation du projet pilote « Biquette à Montréal » - Autorisation de l'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre du projet pilote « Biquette à Montréal » au parc du Pélican, du 9 juillet au 7 août 2016 - Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'activité d'éco-pâturage est pratiquée dans plusieurs villes européennes et américaines. Le pâturage urbain représente une façon alternative et écologique d'entretenir les espaces verts de la ville. Il permet également de créer un lieu rassembleur, favorisant, en milieu urbain, l'éducation et la sensibilisation citoyennes à l'environnement et au développement durable. Les instigatrices du projet pilote « Biquette à Montréal », deux bergères expérimentées, ont collaboré à plusieurs projets en agriculture urbaine. De plus, l'organisme *Laboratoire sur l'agriculture urbaine* (AU/LAB) qui chapeaute le projet est aussi responsable, depuis quelques années, de l'École d'été sur l'agriculture urbaine à Montréal. Le projet « Biquette à Montréal » a lieu en collaboration avec Mme Anouk Préfontaine, propriétaire de la *Ferme gastronomique chez Anouk*, membre de l'UPA et détentrice d'un permis du MAPAQ pour l'élevage d'agneaux qui seront prêtés pour le pâturage. L'autorisation de l'Arrondissement est conditionnelle à la signature, avant la fin juin, d'un protocole d'entente avec « Biquette à Montréal ». L'Arrondissement se réserve le droit de retirer son autorisation si les conditions prévues au protocole d'entente n'étaient pas respectées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le projet pilote « Biquette à Montréal » introduit l'éco-pâturage sur le territoire de l'Arrondissement et comporte trois volets:

Pâture : installation d'une petite bergerie et création de zones de pâturage pour un troupeau de dix agneaux pour une période d'un mois (9 juillet au 7 août) dans le parc du Pélican. Il est possible que le troupeau se déplace pour une journée dans un parc avoisinant.

Éduquer : Création d'un espace de pédagogie citoyenne autour de l'agriculture urbaine avec les agneaux comme vitrine.

Égayer : Création d'un lieu de rencontre avec l'agriculture qui stimule un rapprochement entre le rural et l'urbain.

Les déplacements du troupeau seront effectués en utilisant un enclos mobile sur roues. Les pâturages temporaires seront réalisés à l'aide de filets amovibles et pliables. Pour la sécurité des agneaux la nuit, il y aura construction, sur un site prédéterminé au parc du Pélican, d'une petite bergerie urbaine fixe et fermée à clef d'une dimension de 8' x 16' pour contenir le troupeau, la paille, les abreuvoirs, le fourrage ainsi que les outils. Le fumier, amassé quotidiennement, sera collecté à des fins de compostage et pourrait être distribué aux jardins communautaires de l'Arrondissement.

« Biquette à Montréal » veut créer un lieu rassembleur permettant la tenue d'ateliers d'éducation populaire, d'animations grand public et d'événements portant sur l'agriculture urbaine. La création d'un lieu pédagogique, ludique et participatif permettra de réunir les gens autour de certaines activités plus culturelles, folkloriques et patrimoniales comme les contes du berger, les méthodes traditionnelles du filage et tissage de la laine, etc.

Les agneaux sont prêtés par l'éleveuse propriétaire de la Ferme gastronomique Chez Anouk et y seront retournés au terme du projet pilote.

JUSTIFICATION

Le projet pilote « Biquette à Montréal » s'inscrit dans une volonté d'encourager les initiatives citoyennes ou communautaires en agriculture urbaine sur le domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits, pour l'octroi d'une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) pour la réalisation de ce projet pilote, sont disponibles au budget 2016 de la division des communications de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Les fonds sont réservés par une demande d'achat 441259.

De plus, l'Arrondissement apporte un soutien technique à « Biquette à Montréal » en autorisant l'accès sans frais à des lieux de pâturage soit le parc du Pélican, le parc Rosemont et la ruelle verte Basile Patenaude et en permettant la construction d'une bergerie au parc du Pélican.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant, le projet pilote « Biquette à Montréal », l'Arrondissement vise à encourager des pratiques qui améliorent la qualité du milieu de vie et de l'environnement dans une perspective de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de l'Arrondissement participe à la faisabilité de l'événement. Les interventions de AU/LAB demeurent à dimension locale et la stratégie d'intervention repose sur l'information, la sensibilisation et la mobilisation des citoyens autour du thème de l'agriculture urbaine à Montréal. Le citoyen pourra considérer l'éco-pâturage comme une

référence en matière d'innovation en agriculture urbaine et de façon plus globale en ce qui a trait au développement durable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une annonce publique, prévue au début du mois de juillet, sera organisée par la division des communications de l'Arrondissement, en collaboration avec l'organisateur de projet. De plus, l'annonce des activités d'animation en lien avec l'installation de la bergerie urbaine et les déplacements du troupeau, devra aussi être coordonnée avec la division des communications de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation technique durant la première semaine de juillet. Ouverture et lancement de la bergerie le 9 juillet, fermeture, démontage et nettoyage du site prévus à partir du 7 août.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BROUILLETTE
Agente de recherche

Tél : 514 872-2410
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Lucie PAQUIN
C/d communications et adjointe à la direction

Tél : 514 872-2912
Télécop. :

IDENTIFICATION **Dossier # :1161035003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 527 050 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 477 250 \$, taxes incluses, à « Axe Construction inc. », pour la réalisation de travaux de réfection du kiosque de musique et divers travaux au parc Molson, situé au 6550, rue Molson – Appel d'offres public RPPA15-09065-OP (8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

État du kiosque de musique

Le kiosque de musique du parc Molson est situé au 6550 rue Molson dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Depuis sa construction, en 1929, l'actif immobilier que représente le kiosque de musique a été entretenu minimalement au fil des années et plusieurs composantes ne peuvent plus être réparées ou remplacées sans travaux majeurs. De nombreuses non-conformités électriques et structurelles ont été décelées lors de l'analyse de l'actif. Pour ces raisons, nous concluons que le kiosque de musique a atteint sa durée de vie utile et sa restauration patrimoniale complète est nécessaire. Nous profiterons des travaux pour construire une salle électrique conforme en sous-sol. Cette nouvelle salle pourra également servir de rangement aux nombreux événements qui ont lieu dans le parc.

L'option de la restauration a été choisie, car les citoyens sont attachés au bâtiment et qu'ils y abritent des événements à l'année.

Le kiosque de musique du parc Molson est situé dans un secteur significatif au sens du Règlement d'urbanisme et dans un secteur de valeur intéressante au Plan d'urbanisme. Il est l'emblème du parc, un élément phare pour ces riverains et iconique pour les citoyens de l'arrondissement. Afin de bien évaluer la valeur patrimoniale et de documenter les recherches historiques, deux firmes ont été mandatées. La firme L'Enclume a réalisé la recherche documentaire historique et architecturale et la firme Lafontaine Soucy architectes, a réalisé une stratégie de conservation. Le document de la stratégie de conservation recommande la restauration du kiosque parce que de nombreux éléments d'origine sont encore en place et que le kiosque est bien documenté dans nos archives. Nous avons donc opté pour la restauration du kiosque de musique.

Le kiosque de musique

Le kiosque est actuellement utilisé tout au long de l'année pour différents événements

culturels, patrimoniaux, familiaux, éducatifs, environnementaux, etc. En hiver, on aménage une patinoire en son pourtour, le reste de l'année, on y présente des concerts de musique, des spectacles de danse, incluant des performances très physiques comme du *gumboots*, des chorales, on l'utilise pour des projections cinématographiques, des remises, de prix, des lectures publiques de textes, de poésie, de slam, des discours politiques, des animations, des démonstrations, des prises de photos, la célébration de cérémonies religieuses telles qu'un mariage et l'été, on y danse à l'occasion au pourtour de la rotonde.

Voici en exemple quelques événements annuels qui s'y produisent : Série de concerts de la maison de la culture, la projection cinématographique en plein air hivernale, le carnaval familial d'hiver des LRCR, la fête nationale, une fête printanière pour les aînés, des projections cinématographiques en période estivale, l'écofête de quartier (vente de garage), des remises d'arbres, le festival culturel Jeunesse envolée, la fête de l'Halloween, des projets étudiants, etc.

Le projet de réfection de cet équipement à caractère patrimonial est l'occasion idéale de pouvoir mieux adapter celui-ci aux besoins spécifiques pour la tenue d'événements notamment culturels, cependant, cette adaptation constitue aussi un défi d'intégration dans le respect de son architecture du début du XXe siècle.

Le parc Molson

Ce parc, véritable pièce urbaine magnifiquement encadrée par un quartier résidentiel d'une grande homogénéité formelle, est d'une valeur exceptionnelle. Bordé des rues Elsdale au nord, Molson à l'est, Beaubien au sud et Louis-Hébert à l'ouest, le site est traversé en son centre dans l'axe Nord/Sud par la rue Iberville. L'effet de dégagement provoqué par la découverte de ce parc au croisement des rues Beaubien et Iberville, ses proportions, sa végétation et son aménagement ordonné évoquent le centre d'un quartier autour duquel la vie civique s'organise.

Ce découpage du parc le divise en deux zones égales et l'intensité de la circulation sur la rue Iberville agit comme un obstacle, une limite que l'analyse des besoins du projet doit prendre en considération. L'effet de cette limite se fait déjà sentir dans la répartition des usages et l'utilisation du parc que ce soit au quotidien ou lors des événements. Sur dix activités supportées par l'Arrondissement, un seul a lieu du côté Ouest. L'activité commerciale se concentre le long de la rue Beaubien avec les restaurants et les commerces dont le Cinéma Beaubien, qui vient ponctuer le coin Sud/Ouest du parc. En réponse à cet alignement des façades, il y a en face dans le parc, un alignement d'arbres en bordure de la rue avec des bosquets d'arbres et des aménagements de fleurs au parterre affirmant la symétrie de la composition du parc. Cette couverture fait office de façade poreuse isolant légèrement le parc de la rue Beaubien sans compromettre les vues en percées vers l'intérieur.

Les aires gazonnées sont sillonnées d'allées transversales bordées d'arbres matures se croisant au centre dans un motif étoilé qui orientent les vues vers le centre des surfaces. Ces allées découpent des aires gazonnées en surfaces triangulaires propices à des activités de détente et de loisirs qui sont suffisamment dégagées de la canopée environnante pour laisser la lumière du soleil pénétrer.

Au centre du parc, côté Ouest, on retrouve l'œuvre d'art public «Temps d'arrêt» et du côté Est le «kiosque de musique» Le kiosque de musique du parc Molson est répertorié sur le site des propriétés municipales d'intérêt patrimonial. Ces deux éléments agissent comme point focal, peu importe le point de vue. «Le kiosque de musique» fait figure de témoin du passé, toujours utilisé comme lieu de rassemblement et de spectacle. Cet ouvrage, comme la sculpture située dans l'autre partie, est parfaitement intégré à la composition du site et de ces aménagements (mobilier urbains, lampadaires, végétations, surfaces minérales, etc.)

conférant à l'ensemble son caractère patrimonial.

L'appel d'offres public

L'appel d'offres public a été publié le 4 avril 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 avril 2016. Quatre addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2016-04-11	Clarification au plan et devis en architecture
2	2016-04-11	Clarification au plan et devis en architecture
3	2016-04-14	Clarification au plan et devis en architecture, structure et civil
4	2016-04-15	Clarification au plan et devis en architecture

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 5 au 15 avril 2016.

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0269 - 5 octobre 2015 - Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

CA15 26 0194 - 6 juillet 2015 - Autorisation d'une dépense totale de 447 677,24 \$, taxes incluses - Approbation d'un projet de convention et octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur de 399 711,82 \$, taxes comprises, à « UN architecture inc. » et « Les consultants S.M. inc. » pour la réfection de bâtiments patrimoniaux et divers projets - Appel d'offres public RPPS15-04032-OP (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu seize preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe de l'intervention de la validation du processus d'approvisionnement et huit ont déposé leur soumission. Sur les huit preneurs de cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission figurent une association et un sous-traitant qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser le projet. Les entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à Axe Construction inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du kiosque de musique et divers travaux au parc Molson.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

§ Remplacement des fondations (ajout d'une salle technique comprenant un local d'entreposage)

§ Ajout d'un accès permanent et conforme au nouveau sous-sol (porte, trappe d'accès et escalier);

§ Ajout d'un accès permanent et conforme à la scène (escalier);

§ Restauration de la charpente métallique (colonne et garde-corps de la scène);

§ Réutilisation de la charpente du toit en bois (ferme de la toiture);

§ Restauration des revêtements extérieurs de la scène;

§ Restauration de la toiture et éléments de façades;

- § Remplacement de l'éclairage de scène;
- § Remplacement des haut-parleurs;
- § Remplacement des branchements événementiels;
- § Installation d'un bollard de services événementielle;
- § Installation de prises électriques événementielle sur le kiosque (ainsi que lumière de Noël sur le kiosque);
- § Installation de sortie passe-fils événementielle;
- § Installation d'un fût électrique conforme pour le branchement de la roulotte à patin et lumière de Noël dans les arbres;
- § Mise aux normes des systèmes électriques;
- § Mise en place de drainage et ventilation pour nouvelle salle technique (normes en vigueur).

Les travaux de démolition en condition de plomb seront effectués selon les prescriptions du devis, en respectant la réglementation et les procédures en vigueur pour ce type d'interventions. Les déchets contaminés seront évacués du site selon les procédures indiquées. Un consultant externe assurera la surveillance des travaux en condition de plomb, ainsi que le contrôle de la qualité de l'air.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les huit soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Axe Construction inc.	415 000,00	62 250,00	477 250,00
Construction Arcade	430 260,60	64 539,09	494 799,69
Pincor Ltée	430 109,75	64 516,46	494 626,21
Norgéreq Ltée	440 361,65	66 054,25	506 415,90
Procova inc.	457 600,50	68 640,08	526 240,58
S.I.L. Construction	477 457,83	71 618,67	549 076,50
Les Constructions Serbec inc.	479 426,20	71 913,93	551 340,13
Entreprise Ribco inc.	485 832,61	72 874,89	558 707,50
Estimation des professionnels externes (\$)	557 322,00	83 598,30	640 920,30
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			519 807,06
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)			8,92%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			81 457,50
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			17,07%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-163 670,30
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-25,54%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			17 549,69

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	3,68%
---	-------

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 640 920,30 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 163 670,30 \$ (-25,54 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur qui se reflètent dans les montants indiqués aux chapitres 00 (administration et profit), 05 (charpente d'acier) et 06 (menuiserie de gros oeuvre et finition) du bordereau de soumission.

Le coût moyen des soumissions est de 519 807,06 \$ ce qui représente un écart de 8,92% avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 81 457,50 \$, soit 17,07%.

L'analyse des soumissions démontre que Axe Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Axe Construction inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Axe Construction inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 477 250,00 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 49 800,00 \$ (12 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à payer les frais de laboratoire et autres frais connexes.

Le montant à autoriser totalise 527 050,00 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Ce qui représente un montant net de 481 266,90 \$.

Cette dépense sera assumée approximativement à 83,39% par l'arrondissement, pour un montant de 439 500,40 \$ incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 401 322,45 \$, et à 16,61% par le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) pour un montant de 87 549,60 \$ incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 79 944,45 \$.

Subvention

Ce projet est admissible à une subvention pour ces travaux de restauration en raison de sa valeur symbolique et artistique ainsi que l'effort de restauration des composantes patrimoniales.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) subventionne deux tiers des coûts de travaux de restauration admissibles, pour une contribution totale maximale de 1 M\$. Les travaux de restauration admissibles ont été validés par les professionnels de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et les montants de la subvention ont été calculés selon les coûts des travaux de la soumission présentée.

La Division du patrimoine est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration.

L'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie s'est engagé à respecter les obligations établies à l'Annexe 1 - Confirmation de l'engagement (voir pièce jointe), avec la Division du patrimoine.

La subvention actuelle, financée à 2/3 par le Fonds, est basée sur la soumission de Axe Construction inc. et les plans et devis de UN architecture et Les consultants S.M. inc. Le montant du coût des travaux admissible est de 131 324,40\$ incluant les taxes et les contingences. La subvention s'élève donc à 87 549,60 \$ incluant les taxes et les contingences (voir le calcul en pièce jointe). Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du MCCQ no. 13-1.3.6.1-0272 (voir pièce jointe).

L'aide financière est assumée par deux parties prenantes soit 43 774,80 \$ incluant les taxes et les contingences par la Ville de Montréal et 43 774,80 \$ incluant les taxes et les contingences par le Ministère de la Culture et des Communications.

Voir l'avis d'intervention de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) pour complément d'information en pièce jointe.

Mise en valeur du territoire

Un montant maximal de 79 944,45 \$ net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 14-027 – «Financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Un montant de 79 944,45 \$ net de ristournes est prévu pour 2016 au Service de la mise en valeur du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre une certification environnementale, puisqu'il s'agit principalement de travaux de restauration. Toutefois, les travaux devront appliquer les principes de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés à la réfection du kiosque de musique et divers travaux au parc Molson qui est prévue à la saison estivale 2016.

Ce projet sera subventionné au deux tiers des coûts des travaux de restauration admissibles si le projet est réalisé en 2016. L'échéancier de ce projet offre peu de marge de manœuvre. Advenant des retards dans nos processus d'octroi de contrat, le projet ne pourra plus bénéficier de subvention.

Le kiosque a atteint sa durée de vie utile. Dans l'éventualité d'un bris de certains éléments, le remplacement en urgence sera très coûteux et occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14670 Mandat : 17810-2-001

Appel d'offres public - travaux :	4 au 21 avril 2016
Octroi de contrat au CA :	6 juin 2016
Travaux :	juin à octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des affaires publiques et du greffe (Nataliya HOROKHOVSKA)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 872-5515
Télécop. : 514 872-7064

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION **Dossier # :1164646006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division du marquage et de la signalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 62 427,98 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « 9467866 Canada inc. » (Automobiles Silver Star), pour la fourniture d'un camion-fourgon utilitaire avec empattement de 170", carrosserie extra longue moteur 6 cylindres, toit surélevé et P.T.A.C. de 11 030 livres, de couleur rouge Jupiter - Appel d'offres public 16-15190 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage sur la chaussée requiert la fourniture d'un camion-fourgon utilitaire avec empattement de 170", carrosserie extra longue moteur 6 cylindres, toit surélevé et P.T.A.C de 11 030 livres, de couleur rouge jupiter fourni par le programme de PTI 2016-2018.

La vie utile d'un camion-fourgon est établie à environ 12 ans. Le camion-fourgon utilisé présentement, numéro 237-89358, par la division a dépassé sa durée de vie de 15 ans et doit maintenant être remplacé. Ce camion-fourgon est utilisé par l'équipe des ponts et tunnels de la section éclairage et signalisation lumineuse.

À cette fin, l'appel d'offres 16-15190 a été publié par le Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Voici le détail les coûts rattachés pour la fourniture d'un camion-fourgon utilitaire avec empattement de 170", carrosserie extra longue moteur 6 cylindres, toit surélevé et P.T.A.C de 11 030 livres, de couleur rouge jupiter.

Devis: 22716A11

Description: Fourniture de camion-fourgon utilitaire avec empattement de 170", carrosserie extra longue moteur 6 cylindres, toit surélevé et P.T.A.C. de 11030 lbs. Couleur : Rouge Jupiter.

Marque / Modèle / Année: Mercedes-Benz, Sprinter 3500, 2016

Appel d'offres public: 16-15190 (3 soums)

Délai de livraison: 70 jours suite à l'émission du bon de commande

Adjudicataire : 9467866 Canada inc. (Automobiles Silver Star)

Contact: Pierre Lachapelle

Courriel: plachapelle@silverstar.ca

Unité d'affaires: Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie - Marquage et signalisation

Véhicule moins de 4000 kg (TVQ payée à la SAAQ)

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Véhicule - PDSF	64 270,00 \$	1	64 270,00 \$	
Options manufacturières	- \$		- \$	
Transport et préparation	2 695,00 \$		2 695,00 \$	
Taxe climatisation	100,00 \$		100,00 \$	
Rabais du manufacturier	(5 000,00) \$		(5 000,00) \$	
Rabais du concessionnaire	(7 783,00) \$		(7 783,00) \$	
				54 282,00 \$
	Prix unitaire 54 282,00 \$			
Droit spécifique sur les pneus (TVQ payée au concessionnaire)				
	3,00 \$			
Qté de roues par véhicule	5			
Total par véhicule	15,00 \$	1	15,00 \$	
Roues additionnelles	4	0	- \$	15,00 \$
			Total :	54 297,00 \$
		5,000%	TPS:	2 714,85 \$
		9,975%	TVQ :	5 416,13 \$
TVQ payée - SAAQ	5 414,63 \$		Total + Taxes :	62 427,98 \$
Ristourne TVQ (50.0%):	(2 707,31) \$		Ristourne TPS (100%):	(2 714,85) \$
Total TVQ payée - SAAQ (moins ristourne)	2 707,31 \$		Ristourne TVQ (50.0%):	(2 708,07) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	57 005,06 \$

VILLE DE MONTRÉAL			
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT_LA PETITE-PATRIE			
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS			
APPEL D'OFFRES RÉGULIER			
SOUSSIONNAIRES	CONFORMITÉ	PRIX (\$)	ÉCART AVEC ESTIMATION (%)
9467866 Canada Inc. Automobiles Silver Star	Conforme	62 427,98 \$	-7,97%
Mercedes Benz Rive-Sud	Conforme	65 941,36 \$	-2,79%
9465812 Canada Ltée Mercedes -Benz Canada	Conforme	65 165,30 \$	-3,94%
Estimation de l'arrondissement (ou des professionnels (\$))			67 835,29 \$
Moyenne des soumissions conformes (\$)			64 511,55 \$
Écart entre la moyenne conforme et la plus basse conforme (%)			3,34%
Écart entre la plus haute conforme et la plus basse conforme (%)			5,63%
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse conforme (%)			4,38%

JUSTIFICATION

L'acquisition de ce camion-fourgon permettra à la Division EESM de remplacer le véhicule 237-89358 utilisé par l'équipe des ponts et tunnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour l'achat de ce camion-fourgon utilitaire est de 62 427,98 \$, incluant les taxes, soit une dépense nette de 57 005,06 \$. Ce montant est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 à même le montant réservé pour le matériel roulant de la Division EESM (Projet Investi 68225) et le report correspondant de l'année précédente. Cet achat correspond à l'item no. ms15-03A de la planification établie des acquisitions de matériel roulant.

Les fonds ont été réservés par un engagement de gestion du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition du camion-fourgon permettra de répondre adéquatement aux besoins opérationnels de la Division.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 6 mai 2016

Délai de livraison : 70 jours après l'octroi du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 12 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald FORLINI
Chef de division EESM

Tél : 514 872-4033
Télécop. : 514 872-1495

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-12

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1166957002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de modifications à l'annexe A du contrat de services accordé à la « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. » pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le nettoyage de la marquise de la Plaza Saint-Hubert pour la saison 2016 et 2017, relativement à la nouvelle réglementation sur l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé

CONTENU

CONTEXTE

Le 7 mars 2016, le conseil d'arrondissement autorisait l'octroi d'un contrat de service au montant de 300 000 \$ à la SODER (Société de développement environnemental de Rosemont) pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont la Petite - Patrie. Cependant, au CA suivant du 4 avril, le cadre réglementaire entourant la propreté du domaine privé a été modifié par l'adoption du « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté des terrains privés » (RCA-129 - GDD 1160284008) afin de donner un délai de 5 jours au propriétaire ou à l'occupant pour procéder à l'enlèvement des graffitis sur la propriété. Ce changement réglementaire nécessite des modifications mineures à l'annexe A du contrat octroyé à la SODER.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA16 26 0061 du 7 mars 2016 : Autorisation d'une dépense maximale de 300 000 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat de service à cet effet à la « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. » pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et le nettoyage de la marquise de la Plaza Saint-Hubert pour la saison 2016 et 2017.
 Résolution: CA16 26 103 4 avril 2016 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la propreté des terrains privés » (RCA-129)

DESCRIPTION

Le projet prévoit entre autres des modifications aux conditions suivantes de l'annexe A :

Article 4

L'arrondissement a adopté un règlement visant l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé. Ce règlement permet à l'arrondissement de procéder à l'enlèvement de graffitis sur une propriété privée, 5 jours suivant une transmission d'un avis écrit. Le contrat sera

modifié afin de mandater la SODER pour la distribution et le suivi des avis aux citoyens sans modifier le coût total.

Aussi, la SODER élaborera la distribution d'avis au citoyen. Cette liste électronique devra retrouver toute l'information sur la distribution d'avis, notamment l'adresse, date, heure et employé.

Prendre note que ces conditions sont sujettes à changement, lors de la période contractuelle et que le contractant devra s'y conformer.

Article 19.15

Le lundi de chaque semaine, le contractant devra informer par écrit, des représentants de la Ville sur les tronçons de rues ou les activités vont prendre place pour la semaine en cours. Celui-ci va aussi indiquer les tronçons de rues complétées de la semaine antérieure.

Article 19.18

Le contractant devra informer les représentants de la Ville, du début des activités de nettoyage de la Plaza St-Hubert, une semaine avant le début des travaux. Celui-ci devra aussi informer la Ville à mi-chemin et à la fin des travaux. Les travaux finaux devront être acceptés par un représentant de la Ville.

Ces changements auront un impact opérationnel sur la prestation de service de la SODER, mais n'occasionneront aucun coût additionnel pour l'arrondissement.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce programme contribue à l'amélioration globale de la qualité du milieu de vie et de la propreté dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: avril 2016

Fin des travaux: Décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ST-LAURENT
Chef de division - Voirie

Tél : 514 872-1260
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-18

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1160081006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement aux activités d'immobilisation financées au comptant pour un montant de 40 334,68 \$ - Autorisation d'une dépense de 88 343,46 \$, taxes incluses, afin de procéder à l'octroi d'un contrat au même montant à « Cité Nissan Gabriel S.E.C. », pour la fourniture de deux automobiles électriques de marque Nissan Leaf 2016, version SV de couleur blanche, pour la Division des parcs et la Division de la voirie - Appel d'offres public 16-15007 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement adhère à des principes de développement durable et a décidé de procéder à l'achat de véhicule électrique lorsque l'offre du marché permet d'effectuer ce type d'achat. Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public portant le numéro 16 -15007. Deux soumissionnaires ont déposé une soumission et le fournisseur Cité Nissan Gabriel S.E.C. est le plus bas soumissionnaire conforme. Une entente-cadre a été préparée portant le numéro 1115912 suite à la résolution CG16 0232 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG16 0232 : Conclure avec la firme Cité Nissan Gabriel S.E.C. une entente-cadre d'une période de deux ans, avec une option de renouvellement d'un an, pour la fourniture sur demande d'automobiles électriques de marque Nissan Leaf - Appel d'offres no 16-15007 (2 soumissionnaires conformes).

DESCRIPTION

Voici le détail des coûts rattachés pour la fourniture de deux automobiles électriques de marque et modèle Leaf.

Devis: 14016B11
Description: Fourniture d'une automobile électrique de marque et modèle Nissan Leaf. Couleur: Blanc.
Marque / Mod èle / Année: Nissan, Leaf SV, 2016
Appel d'offres public : 16-15007 (2 soum.) **Entente d'achat:** 1115912
Délai de livraison: 20 jours jours suite à l'émission du bon de commande
Adjudicataire : Cite Nissan Gabriel, S.E.C.
Contact: Wilson Rosales **Courriel:** wrosales@gabriel.ca

Unité d'affaires : Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie

Véhicule moins de 4000 kg (TVQ payée à la SAAQ)

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Véhicule - PDSF	37 398,00 \$	2	74 796,00 \$	
Couleur extérieure	300,00 \$		600,00 \$	
Rabais du manufacturier (Fixe)	(2 500,00) \$		(5 000,00) \$	
Rabais du concessionnaire (%)	(2 016,84) \$		(4 033,68) \$	
Transport et préparation	1 990,00 \$		3 980,00 \$	
Taxes d'accise climatisation	100,00 \$		200,00 \$	
				70 542,32 \$
	Prix unitaire 35 271,16 \$			
Option(s) du concessionnaire (TVQ payée au concessionnaire)				
Clé supplémentaire	137,20 \$	2	274,40 \$	
Ensemble de pneus d'hiver Pirelli	877,00 \$	2	1 754,00 \$	
Ensemble de jantes en acier (4)	244,64 \$	2	489,28 \$	
Capteur de pression (4)	357,00 \$	2	714,00 \$	
Borne de recharge Schneider EV230WSR	1 516,55 \$	2	3 033,10 \$	
				6 264,78 \$
Total - option(s) du concessionnaire	3 132,39 \$			
Droit spécifique sur les pneus (TVQ payée au concessionnaire)				
	3,00 \$			
Qté de roues par véhicule	5			
Total par véhicule	15,00 \$	2	30,00 \$	
Roues additionnelles	4	0	- \$	30,00 \$
			Total :	76 837,10 \$
		5,000%	TPS :	3 841,86 \$
TVQ payée - SAAQ	7 036,60 \$	9,975%	TVQ :	7 664,50 \$
Ristourne TVQ (50,0%):	(3 518,30) \$		Total + Taxes :	88 343,46 \$
Total TVQ payée - SAAQ (moins ristourne)	3 518,30 \$		Ristourne TPS (100%):	(3 841,86) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(3 832,25) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	80 669,35 \$

Rabais du programme "Roulez électrique" (véhicule hybride non rechargeable)

Cette acquisition est admissible au rabais du programme gouvernemental « Roulez électrique ». Considérant que ce rabais s'applique après les taxes, vous ne devez pas en tenir compte dans la planification de votre aspect financier. Une fois la dépense comptabilisée au réel, il vous suffit de faire une opération de « crédits non requis » pour liquider l'excédent des crédits requis. Le fournisseur appliquera le rabais sur la facture. **16 000,00 \$**

Cette façon de faire vous évitera de gérer les problématiques liées aux insuffisances de fonds.

JUSTIFICATION

Une étude sur le coût des allocations automobiles a démontré qu'il est plus économique de partager un véhicule Ville afin de procéder aux déplacements nécessaires des employés dans le cadre de leurs fonctions que de verser une allocation automobile à chacun d'entre eux.

L'abolition de l'allocation automobile de la chef de division et des deux chefs de section de la Division de la voirie explique la décision de procéder à l'achat d'un véhicule pour leurs déplacements.

La création d'un poste d'inspecteur en horticulture et l'abolition de l'allocation automobile de l'agent technique en horticulture et arboriculture expliquent la décision de procéder à l'achat d'un véhicule pour la Division des parcs pour leurs déplacements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour l'achat de ces deux automobiles électriques est de 88 343,46 \$, incluant les taxes, soit une dépense nette de 80 669,35 \$.

Le montant requis pour l'achat de la première automobile électrique est de 44 171,73 \$, incluant les taxes, soit une dépense nette de 40 334,68 \$. Ce montant est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 à même le montant réservé pour le matériel roulant de l'arrondissement (Projet Investi 68025). Cet achat correspond à l'item items no 11-03C de la planification établie des acquisitions de matériel roulant.

Les fonds ont été réservés avec la demande d'achat no 440633.

Le montant requis pour l'achat de la deuxième automobile électrique est de 44 171,73 \$, incluant les taxes, soit une dépense nette de 40 334,68 \$. Cet achat de véhicule est prévu au PTI 2016-2018 et sera financé par le surplus de gestion affecté divers de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie et imputé aux activités d'immobilisation financées au comptant (Projet Investi 68025). Un montant équivalent à la dépense a été récupéré par les ventes à l'encan 2015 de matériel roulant en respect de l'encadrement administratif 027-DRSAG – Directive – Aliénation du matériel roulant et des équipements (article 5.2). Cet achat correspond à l'item no 13-02B de la planification établie des acquisitions de matériel roulant.

Tous les montants précédents excluent les rabais du programme « Roulez électrique » de 8 000 \$ par véhicule qui seront appliqués sur la facture par le fournisseur. Les crédits au montant total de 16 000 \$ ainsi récupérés seront retournés à leur source respective de provenance lorsque les dépenses seront comptabilisées au réel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'achat de ces véhicules électriques vise à assurer une protection accrue de l'environnement et s'intègre parfaitement dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au Conseil d'arrondissement du 6 juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Renée VEILLETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Renée VEILLETTE, 19 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-872-8362

Télécop. : 514-872-2708

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937

Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1160081007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 390 584,38 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Équipement Twin inc. », pour la fourniture et l'installation de quatre bennes basculantes de 15 pieds sur quatre châssis de camion fournis par la Ville, de marque Michel Gohier, BB-150 - Entente d'approvisionnement 789455 (CG120351) - Appel d'offres public 12-11944 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie requiert quatre bennes basculantes pour camion de classe 293 pour ses opérations de déneigement dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. Un sommaire a été préparé portant le numéro 1160081005 (résolution CA16 26 0086) pour l'acquisition de quatre châssis-cabines et celui-ci a été adopté le 4 avril 2016. Afin de faire l'acquisition de bennes basculantes qui seront installées sur les châssis-cabines, un devis portant le numéro 29311A22 pour la fourniture et installation d'une benne basculante de 15 pieds sur un châssis de camion fourni par la Ville a été préparé par le Service du matériel roulant et des ateliers, et un appel d'offres public a été lancé. Suite à cet appel d'offres public, un soumissionnaire a déposé une soumission dont le fournisseur « Équipement Twin inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 26 0086 : Autorisation d'une dépense de 592 890,54 \$ taxes incluses et octroi d'un contrat au même montant à « Globocam (Montréal) inc. » pour la fourniture de quatre châssis-cabines de classe 293 (benne basculante) de marque Freightliner M2-106, année 2017 - Entente d'approvisionnement numéro 706217 (CG110450) - Appel d'offres public numéro 11-11751 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Voici le détail des coûts rattachés pour la fourniture et l'installation de quatre bennes basculantes de 15 pieds sur quatre châssis de camion fournis par la Ville.

Prix valide jusqu'au 27 septembre 2016

Devis: 29311A22

Description: Fourniture et installation d'une benne basculante de 15 pieds sur un châssis de camion fourni par la Ville.

Marque / Modèle / Année: Michel Gohier, BB-150

Appel d'offres public : 12-11944 (1 soum.)

Entente d'achat: 789455 (CG12 0351)

Délai de livraison: 120 jours suite à l'émission du bon de commande

Adjudicataire : Équipements Twin inc.

Contact: Rolland D'Amour

Courriel: rdamour@mqohier.com

Unité d'affaires : Arrondissement Rosemont-Petite-Patrie

	Prix unitaire	Qté	Coût x Qté	Total
Benne basculante (BB-150)	63 063,52 \$	4	252 254,08 \$	
CRÉDIT - retrait du corchet de remorquage et du câblage pour remorque	(2 619,56) \$	4	(10 478,24) \$	
				241 775,84 \$
Option(s)				
Hayon double action : conventionnel (pentures en haut) et latéral (pentures côté droit)	1 010,48 \$	4	4 041,92 \$	
Système de verrouillage automatique du hayon lorsque rabattu sur le flanc de la benne	326,46 \$	4	1 305,84 \$	
Protecteurs de ballon de suspension arrière	647,75 \$	4	2 591,00 \$	
Balance de mesure de charge aux essieux de marque Balance électronique de camion RT inc. Modèle BRT4	4 165,00 \$	4	16 660,00 \$	
Barres de protection latérale des deux côtés selon la soumission I-5007408	1 973,95 \$	4	7 895,80 \$	
Devis 92811A11 Chasse-neige inter-essieu de marque VCL	16 360,51 \$	4	65 442,04 \$	
				97 936,60 \$
			Total :	339 712,44 \$
	5,000%		TPS :	16 985,62 \$
	9,975%		TVQ :	33 886,32 \$
			Total + Taxes :	390 584,38 \$
			Ristourne TPS (100%) :	(16 985,62) \$
			Ristourne TVQ (50%) :	(16 943,16) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	356 655,60 \$

JUSTIFICATION

Ces quatre bennes basculantes qui seront installées sur les camions que nous possédons ont remplacé, dans la flotte automobile, quatre camions en fin de vie utile, nécessaires aux

opérations de déneigement et du transport des sols d'excavation de l'arrondissement de -La Petite-Patrie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour l'achat de ces quatre bennes basculantes est de 390 584,38 \$, incluant les taxes, soit une dépense nette de 356 655,60 \$. Ce montant est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 à même le montant réservé pour le matériel roulant de l'arrondissement (Projet Investi 68025). Cet achat correspond aux items no 15-07A, 15-07B, 15-07C et 15-07D de la planification établie des acquisitions de matériel roulant.

Les fonds ont été réservés avec la demande d'achat no 441076.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au Conseil d'arrondissement du 6 juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 20 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMARCHE
secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-872-8362

Télécop. : 514-872-2708

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-19

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937

Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1164646007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division du marquage et de la signalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement aux activités d'immobilisation financées au comptant pour un montant de 191 479,35 \$ - Octroi d'un contrat de 209 694,85 \$, taxes incluses à « Camions Excellence Peterbilt inc. », pour la fourniture d'un camion châssis cabine 4 X 2 à « Cabine basculante » - Appel d'offres public 16-15163 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée entretient, entre autres, le marquage sur la chaussée des neufs arrondissements de l'ex-Ville de Montréal. Le camion traceur a une durée de vie d'environ 20 ans. L'acquisition de ce camion châssis cabine 4 X 2 à cabine basculante permettra à la division de se doter d'un nouveau camion traceur et d'éventuellement de remplacer celui utilisé en ce moment. Le devis a été préparé par le Service du matériel roulant et atelier, et à cette fin, l'appel d'offres 16-15163 a été publié par le Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Voici le détail des coûts rattachés pour la fourniture d'un camion châssis cabine 4 X 2 à cabine basculante.

Devis: 30716A11

Description: Fourniture d'un camion châssis cabine 4X2 à cabine basculante.

Marque / Modèle / Année: Peterbilt, 320, 2016

Appel d'offres : 16-15163 (1 soum.)

Délai de livraison: 130 jours

Adjudicataire : Camions Excellence Peterbilt inc.

Contact: Marcel Lalonde

Courriel: marcell@excellence-peterbilt.com

Unité d'affaires : Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie - Marquage et signalisation

	Prix unitaire	Qté	C oût x Qté	Total soum.
Châssis cabine 4X2 à cabine basculante de marque et modèle Peterbilt 320	182 383,00 \$	1	182 383,00 \$	182 383,00 \$
			Total :	182 383,00 \$
		5,000%	TPS :	9 119,15 \$
		9,975%	TVQ :	18 192,70 \$
			Total + Taxes :	209 694,85 \$
			Ristourne TPS (100%):	(9 119,15) \$
			Ristourne TVQ (50,0%):	(9 096,35) \$
			Total moins ristourne TPS et TVQ :	191 479,35 \$

VILLE DE MONTRÉAL			
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT_LA PETITE-PATRIE			
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS			
APPEL D'OFFRES RÉGULIER			
Camion châssis cabine			
SOUSSIONNAIRE (un seul soumissionnaire)	CONFORMITÉ	PRIX (\$)	ÉCART AVEC ESTIMATION (%)
Camions Excellence Peterbilt Inc.	Conforme	209 694,85 \$	-2,47%
Estimation de l'arrondissement (ou des professionnels (\$))			215 003,25 \$
Moyenne des soumissions conformes (\$)		N/A	
Écart entre la moyenne conforme et la plus basse conforme (%)			N/A
Écart entre la plus haute conforme et la plus basse conforme (%)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse conforme (%)			N/A

JUSTIFICATION

L'acquisition de ce camion châssis à cabine basculante permettra à la Division EESM de remplacer éventuellement le véhicule 307-01061.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour l'achat de ce châssis cabine est de 209 694,85 \$, incluant les taxes, soit une dépense nette de 191 479,35 \$. Ce montant, en provenance du surplus de gestion affecté divers de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie est imputé aux activités d'immobilisation financées au comptant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition d'un camion châssis cabine 4 X 2 à cabine basculante permettra de répondre adéquatement aux besoins opérationnels de la division, et ce, de façon sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 6 juin 2016

Délai de livraison : 130 jours après l'octroi du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 16 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ronald FORLINI
Chef de division EESM

Tél : 514 872-4033
Télécop. : 514 872-1495

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-12

Diane MARTEL
Directrice des travaux publics

Tél : 514 868-3937
Télécop. : 514 878-3915

IDENTIFICATION

Dossier # :1160963028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 366 976,18 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 297 444,35 \$, taxes incluses, à « Les entreprises de construction Ventec inc. » pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis (RMT), sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV16-04026-OP (8 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 62 578,14\$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « IGF Vigilance » pour la surveillance (contrat RPPS15-12087-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 6 953,69 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « Groupe ABS » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS14-02011-OP)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie doit prévoir une répartition des investissements pour le programme de réfection routière 2016 ainsi que pour la reconstruction d'infrastructures permettant d'apaiser la circulation et de préparer les contrats afin de procéder à la réalisation des travaux. Le contrat de réfection mineure de trottoirs (RMT) vient apporter des correctifs aux trottoirs et chaussées de l'arrondissement afin d'offrir un confort et une sécurité adéquate aux usagers de ces derniers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 260039 du 1^{er} février 2016 : Approbation d'une convention et octroi d'un contrat de services professionnels au montant maximal de 417 876,64 \$, taxes incluses, à la firme « IGF Vigilance inc », pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du programme d'investissement en voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS15-12087-OP (6 soumissionnaires)
 Résolution CA14 260136 du 5 mai 2014 : Octroi d'un contrat de services professionnels à « Groupe ABS », pour la réalisation des études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (mai 2014 - juin 2017) sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS14-02011-OP - (10 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre du présent appel d'offres consistent en la reconstruction de trottoirs et de bordures (RMT), là où requis, à différents endroits sur le territoire de l'arrondissement.

L'appel d'offres a été publié le 9 mai 2016. L'ouverture des soumissions au eu lieu le 26 mai 2016. **Huit (8)** entreprises ont déposées une soumission. L'entreprise « Les entreprises de construction Ventec inc.» a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant total de 297 444.35 \$ taxes incluses.

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

Soumissionnaires	Prix total
Construction Larotek inc.	361 936,47 \$
Cojolac inc.	319 434,76 \$
Groupe ABF inc.	319 773,07 \$
Bordures et trottoir RSF inc. / 9114-5839 Québec inc.	321 107,36 \$
Les excavations Gilbert Théorêt inc.	307 631,71 \$
Les constructions et pavage Jeskar inc.	392 459,66 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	297 444,35 \$
Excavation A.M. Ltée	324 166,09 \$
Estimation de l'arrondissement	348 298,94 \$
Coût moyen des soumissions reçues	330 494,18 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	11,11%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	95 015,31 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	31,94%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	(50 854,59 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	-14,60%

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à «Les entreprises de construction Ventec inc.», plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la réalisation, la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réfection mineure de trottoirs. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services de firmes et d'entrepreneurs externes pour ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 366 976,18 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour l'arrondissement de 335 098,17 \$, pour la réfection mineure de trottoirs, de la surveillance ainsi que pour le contrôle de qualité des matériaux. Le budget est prévu au PTI 2016-2018 de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de ne pas retarder les travaux de réfection mineure de trottoirs, il est prévu que ceux-ci débutent dès les mois de juin 2016 et se terminent à l'automne 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période des travaux : juin 2016 à octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des affaires publiques et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM
Ingénieur

Tél : 514-872-7511
Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Jean-Simon Frenette, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1162913008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense totale de 2 642 734,56 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat à « Construction Larotek inc. » pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux et construction de trottoirs élargis (saillies) sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV16-04025 OP - (6 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 132 784,91 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « IGF Vigilance » pour la surveillance des travaux (contrat RPPS15-12087-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 30 061,36 \$ et octroi d'un mandat à « Groupe ABS inc. » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS14-02011-OP)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie désire réaliser des travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux et construction de trottoirs élargis (saillies) sur différentes rues de l'arrondissement dans le cadre de son programme de réfection routière 2016 (PRR 2016). Les travaux de construction de saillies visent les intersections des rues artérielles suivantes :

- Masson/Charlemagne : 1 saillie;
- 10^e Avenue/Saint-Zotique : 2 saillies;
- Louis-Hémon et Saint-Zotique : 4 saillies, 1 traverse piétonne surélevée et une intersection surélevée;
- Beaubien/Louis-Hémon : 2 saillies.

La construction de saillies vise à réduire la longueur de traversée piétonne et à rehausser la visibilité générale. Elles permettent aussi de modifier le comportement des automobilistes en réduisant leur vitesse lors des virages. Ainsi, une amélioration de la qualité de vie pour les piétons et les résidents est perçue. La géométrie des saillies a été vérifiée avec le logiciel Autoturn.

De plus, l'Arrondissement désire construire en plus des saillies une intersection surélevée à la hauteur des trottoirs à l'intersection des rues Louis-Hémon et Saint-Zotique. Cet

aménagement facilitera la traversée des piétons en diminuant la distance de traversée et en obligeant les véhicules à ralentir. De cette façon, la sécurité des piétons ne sera qu'améliorée.

L'intersection surélevée ainsi que les saillies aux intersections de la liste suivante sont en attentes d'une approbation (GDD 2167299001) de la part de la Direction des transports en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (GDD 1160963011) entériné par le conseil d'arrondissement le 4 avril 2016. Intersections impliquées:

- Louis -Hémon et St-Zotique
- Louis-Hémon et Beaubien
- 10e avenue et Saint-Zotique
- 10e avenue et Beaubien
- 17e avenue et Masson
- Charlemagne et Masson

Advenant un refus de la part de la Direction des transports, ces saillies et l'intersection surélevée seront retirées du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 260039 du 1^{er} février 2016 : Approbation d'une convention et octroi d'un contrat de services professionnels au montant maximal de 417 876,64 \$, taxes incluses, à la firme « IGF Vigilance inc », pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du programme d'investissement en voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS15-12087-OP (6 soumissionnaires)

Résolution CA14 260136 du 5 mai 2014 : Octroi d'un contrat de services professionnels à « Groupe ABS », pour la réalisation des études de caractérisation environnementale et géotechnique, le suivi environnemental ainsi que le contrôle qualitatif des matériaux et expertise (mai 2014 - juin 2017) sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS14-02011-OP - (10 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

Dossier décisionnel 2 167 299 001 - Autoriser le lancement de l'appel d'offres publics pour l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux et construction de trottoirs élargis (saillies sur différents rues de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie RPPV16-04025-OP - PRR-2016 - En attente d'une approbation.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'obtenir l'autorisation d'octroyer le mandat pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux et construction de trottoirs élargis (saillies) sur différentes rues de l'arrondissement dans le cadre du *Programme de Réfection Routière 2016 et des mesures d'apaisement de la circulation*.

Les plans sont présentés dans les pièces jointes du présent sommaire.

L'appel d'offres RPPV16-04025-OP a été publié le 9 mai 2016 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mai 2016. Six (6) entreprises ont déposé une soumission. L'entreprise Construction Laroteck inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour un montant totale de 2 642 734,56 \$ taxes incluses.

Voici un résumé des soumissions reçues (taxes et contingences comprises) :

Soumissionnaires	Prix total
Les constructions et Pavage Jeskar inc.	2 725 262,21 \$
Construction Larotek inc.	2 642 734,56 \$
Pavage Métropolitain inc.	2 665 967,95 \$
Construction Soter inc	2 667 667,37 \$
Groupe TNT inc.	2 812 085,68 \$
Demix construction	2 697 894,10 \$
Estimation de l'arrondissement	3 215 341,99 \$
Coût moyen des soumissions reçues	2 775 279,12 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	4,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	169 351,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	6,0 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	572 607,43 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	17,8 %

En conséquence, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'accorder le contrat à Construction Larotek inc. plus bas soumissionnaire conforme.

De plus, un mandat doit être confié à la firme IGF Vigilance pour la surveillance des travaux en référence à la résolution du CA16 260039 du 1er février 2016.

Finalement, un mandat doit être confié à la firme Groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux en référence à la résolution du CA14 260126.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour la surveillance et le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction des trottoirs, des bordures, des saillies et du planage-resurfaçage. Elle recommande, en conséquence, d'utiliser les services de firmes externes pour ces activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 2 805 580,83 \$ taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour la ville de 2 561 869,36 \$, pour la construction, de la surveillance ainsi que pour le contrôle de qualité des matériaux. Le tout est payé en totalité par la Direction des Transports

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet offrira une meilleure qualité de vie aux résidents de l'arrondissement de Rosemont --La Petite-Patrie en mettant de l'avant l'entretien des chaussées et en aménageant des saillies qui favoriseront les diminutions de vitesse pour les véhicules et la longueur de

traversée pour les piétons.

De plus, l'Arrondissement désire construire, en plus des saillies, une intersection surélevée (80 mm recommandés) à l'intersection des rues Louis-Hémon et Saint-Zotique. Cet aménagement facilitera la traversée des piétons en diminuant la distance de traversée et en obligeant les véhicules à ralentir. De cette façon, la sécurité des piétons ne sera qu'améliorée. De plus, la hauteur proposée n'affecte pas de façon négative les vélos qui circulent sur la piste cyclable présente sur St-Zotique.

Finalement, des traverses piétonnes à mi-tronçon sur la rue Louis-Hémon entre St-Zotique et Augier et sur la 10e avenue entre Beaubien et St-Zotique seront aménagées. Ces aménagements faciliteront également la traversée des piétons en diminuant la distance de traversée et en obligeant les véhicules à ralentir. De cette façon, la sécurité des piétons ne sera qu'améliorée. Les dimensions et le profil de la dénivellation demandée sont les plus compatibles avec les exigences de l'entretien hivernale, de la circulation des véhicules d'urgence et des cyclistes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucune opération de communication n'est prévue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis de travaux informant les citoyens sera transmis aux secteurs visés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux: : juin à octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des affaires publiques et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Jean CARRIER, 31 mai 2016
Oana BAICESCU-PETIT, 30 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève BOUDREAU
ingenieur(e)

Tél : 514 868-4405
Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Daniel LAFOND
Directeur
et Jean-Simon Frenette, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION**Dossier # :1163879011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 26 mars au 29 avril 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mars au 29 avril 2016 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 26 mars au 29 avril 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 26 mars au 29 avril 2016 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 26 0133

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 27 février au 25 mars 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 27 février au 25 mars en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine LÉVESQUE
Secrétaire de direction

Tél : 514-872-2942
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-13

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-3563
Télécop. : 514 872-7064

IDENTIFICATION

Dossier # :1163879009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation des virements budgétaires pour un montant total de 23 377 000 \$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2015 non réalisées

CONTENU

CONTEXTE

Autoriser des virements budgétaires pour un montant total de 23 377 000\$ à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2015 non réalisées.
Le conseil municipal autorisait par sa résolution CM16 0471, le report au PTI 2016-2018 des dépenses non réalisées en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0471 - 18 avril 2016 - Report des budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2015

CM15 0549 - 4 mai 2015 - Report des budgets d'immobilisation des arrondissements non utilisés en 2014

CM14 0414 - 29 avril 2014 - Report des dépenses d'immobilisation 2013 non réalisées par les arrondissements.

DESCRIPTION

En mai dernier, suite à l'acceptation par le conseil municipal de reporter les soldes non dépensés des budgets 2015 pour les dépenses en immobilisations des arrondissements, le Service des finances a procédé au transfert budgétaire en conséquence.

Des virements budgétaires pour un montant de 23 377 000\$ doivent être effectués afin d'assurer le financement de projets 2015 et 2016 qui sont, pour la plupart, en voie de réalisation.

Le détail des virements budgétaires entre projets figure à titre de pièce jointe au sommaire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des virements budgétaires doivent être effectués de façon à ce que les budgets soient en conformité avec les opérations de l'arrondissement. De plus, afin de respecter les règles

figurant au guide de gestion budgétaire des dépenses en immobilisations, les virements de crédits autres qu'administratifs doivent être autorisés par le conseil d'arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Division des ressources financières et matérielles effectuera les virements requis pour faire suite à la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline LÉVESQUE
Secrétaire de direction

Tél : 514-872-2942
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
C/d ress.hum.<<arr.>60000>>

Tél : 514 868-3806
Télécop. : 514 872-7064

Le : 2016-05-26

IDENTIFICATION

Dossier # :1163581011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autorisation pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de modifier le mandat donné à M. Michel Depatie pour la tenue d'un concours sur invitation pour le choix d'une intervention artistique sur la Place Boyer afin d'y inclure aussi le choix d'interventions artistiques pour l'Espace Beaubien - Octroi d'une dépense de 304 414 \$, plus taxes, à même le programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales du programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de l'arrondissement pour l'acquisition des interventions de l'Espace Beaubien, la négociation du contrat avec l'artiste et le suivi de la réalisation des oeuvres - Contrat RPPS16-05029-GG

CONTENU

CONTEXTE

Projet "Espace Beaubien"

Le secteur désigné par le projet Espace Beaubien s'étend sur six tronçons de la rue Beaubien, compris entre la rue Saint-Denis et l'avenue Christophe-Colomb. Ce parcours d'environ 500 m dessert la station de métro Beaubien, un débarcadère d'autobus, des établissements institutionnels et des commerces de proximité dont l'intensité s'amplifie à l'approche de la Plaza St-Hubert.

S'articulant autour des deux axes d'intervention prioritaires, soit de bonifier l'offre en espaces publics de proximité et de rééquilibrer la répartition modale des transports, ce projet prend place au cœur de La Petite-Patrie, l'un des quartiers les plus dynamiques et densément peuplés de la Ville de Montréal. Grandement déficitaire en espace vert, ce secteur est également identifié comme étant prioritaire en matière de création de parcs et de places publiques par la municipalité.

Reconnaissant le potentiel des lieux, l'arrondissement a annoncé en 2014 la mise en œuvre d'un vaste projet visant à accroître la convivialité et l'expérience piétonne sur la rue Beaubien afin de mettre en relation deux futurs espaces publics qui participeront au dynamisme de ce cœur du quartier.

Plus concrètement, le projet d'ensemble comporte quatre interventions spécifiques :

- création d'une place publique en face du métro Beaubien, à l'angle de l'avenue de Chateaubriand et de la rue Beaubien (qui serait exclue de ce concours puisqu'une autre approche est visée pour cet emplacement avec la thématique de Beau Dommage);
- réaménagement de la rue Beaubien, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Christophe-Colomb, incluant l'aménagement de saillies aux intersections;
- création d'une place publique sur le terrain de Stationnement Montréal situé à l'angle des rues Boyer et Beaubien;
- intégration d'une dimension culturelle et artistique à la conception des aménagements en vue de doter le secteur d'une signature particulière, à l'image de ce cœur de quartier.

La Place du 375^e

L'aménagement de la place publique sur le terrain de Stationnement Montréal sera réalisé dans le cadre des legs du 375^e anniversaire de Montréal.

Cette future place publique marquera l'un des points d'ancrage du projet de revitalisation de la rue Beaubien, en relation avec la Plaza St-Hubert, la « Place du métro Beaubien » et l'échelle intimiste du quartier de La Petite-Patrie.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- marquer de manière symbolique l'effervescence du quartier en bonifiant l'offre en espace public de proximité;
- soutenir et renforcer le dynamisme du milieu de vie en suscitant son appropriation et son animation par les résidents;
- déminéraliser l'espace, augmenter le taux de verdissement et contribuer à la lutte aux îlots de chaleur urbains.

L'aménagement de la Place du 375^e sera également l'occasion d'accueillir une intervention artistique qui sera réalisée en parallèle du développement du concept d'aménagement. Pour ce, l'arrondissement souhaite mettre en œuvre une démarche de concours en collaboration avec le Bureau d'art public de la Ville de Montréal. Cette démarche a été révisée récemment par le comité de projet en art public afin d'y intégrer aussi l'Espace Beaubien.

Les interventions artistiques réalisées dans le contexte de projets d'aménagement déterminés par les instances municipales font partie intégrante de la collection d'art public de la Ville de Montréal et c'est le Bureau d'art public, du Service de la culture, qui en assure la pérennité. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie assume les activités relatives à la réalisation du projet d'art public, tant sur le plan de la gestion du concours que pour la réalisation et l'installation des interventions artistiques, en collaboration avec le Bureau d'art public.

Le fait d'inclure l'Espace Beaubien dans cette démarche, fera en sorte de privilégier la tenue d'un seul concours respectant les paramètres du bureau d'art public dans le choix d'un artiste pour chacun des espaces visés, soit la Place Boyer et l'Espace Beaubien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 260093 - 4 avril 2015 Autorisation d'une dépense maximale de 97 981,70 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat de services professionnels au même montant à «Atelier Civiliti inc.» pour la conception, la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux en vue de l'aménagement de la place du 375^e - Approbation d'un projet de convention à cette fin et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers

- Appel d'offres publiques RPPS16-02011-OP (7 soumissionnaires)

CA15 260337 - 7 décembre 2015 Autorisation pour la Direction de la culture, des sports,

des loisirs et du développement social à tenir un concours sur invitation pour le choix d'une œuvre d'art public sur la place Boyer, négocier, conclure le contrat et faire le suivi de la réalisation de l'œuvre - Autorisation d'une dépense de 144 675 \$, plus taxes, à même les crédits du surplus au fonds de parcs de l'arrondissement, pour le concours, l'oeuvre, l'installation et les activités de médiation

CA14 26 0265 - 2 septembre 2014 - Autorisation pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à tenir un concours sur invitation sur le choix d'une oeuvre d'art public sur la place publique Hector-Prud'homme, négocier, conclure le contrat et faire le suivi de la réalisation de l'oeuvre - Autorisation d'une dépense de 102 000 \$, plus taxes, à même les crédits du surplus au fonds de parcs de l'arrondissement, le contrat avec le lauréat du concours pour la réalisation du concours et des activités de médiation.

CA13 26 0426 - 9 décembre 2013 - Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (01-279) » (01-279-33), afin d'intégrer dans des secteurs de zonage parc, soit E.1, les parcs Carmela-Galardo-Frascarelli, Guglielmo-Marconi et Luc-Durand, les places Hector-Prud'homme et Raymond-Plante, les placettes situées sur le site de la Norampac, ainsi que le futur parc situé sur le site Préfontaine - Dispositions relatives à la protection des arbres et à l'aménagement des cours avant.

CA13 26 0373 - 27 novembre 2013 - Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (01-279) » (01-279-33), afin d'intégrer dans des secteurs de zonage parc, soit E.1, les parcs Carmela-Galardo-Frascarelli, Guglielmo-Marconi et Luc-Durand, les places Hector-Prud'homme et Raymond-Plante, les placettes situées sur le site de la Norampac, ainsi que le futur parc situé sur le site Préfontaine - Dispositions relatives à la protection des arbres et à l'aménagement des cours avant.

CA13 26 0333 - 30 septembre 2013 - Adoption - Premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (01-279) » (01-279-33), afin d'intégrer dans des secteurs de zonage parc, soit E.1, les parcs Carmela-Galardo-Frascarelli, Guglielmo-Marconi et Luc-Durand, les places Hector-Prud'homme et Raymond-Plante, les placettes situées sur le site de la Norampac, ainsi que le futur parc situé sur le site Préfontaine - Dispositions relatives à la protection des arbres et à l'aménagement des cours avant.

DESCRIPTION

Les interventions artistiques recherchées seront en dialogue avec la vision artistique du segment de la rue Beaubien et en arrimage avec les plans et devis de la Place Boyer.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en collaboration avec le Bureau d'art public, prend en charge le mandat de tenir le concours pour chacun des espaces visés, de négocier et de conclure les contrats et de faire le suivi de la réalisation des interventions artistiques, en mandatant M. Michel Depatie, spécialiste reconnu dans le milieu pour son expertise et recommandé par le Bureau d'art public. M. Depatie accompagnera la DCSLDS de Rosemont–La Petite-Patrie dans le processus du concours d'art public de l'Espace Beaubien et de la place Boyer. Pour sa part, M. Stéphane Bertrand accompagnera l'arrondissement dans la planification et la mise en oeuvre du projet intégré d'art public (Espace Beaubien et Place Boyer), dans la préparation du contrat d'artiste, le suivi et l'accompagnement du travail de l'artiste pour la conception et la réalisation des interventions artistiques de l'Espace Beaubien.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 144 675 \$ plus taxes, requis pour la réalisation du concours d'art public pour la Place Boyer et l'Espace Beaubien est disponible à même les crédits du surplus au fonds de parcs de l'arrondissement et a déjà été réservé lors du CA du 7 décembre 2015.

En référence au montant accordé au contractuel M. Michel Depatie, l'article 573.3 (4°) de la *Loi sur les cités et villes* stipule que les contrats pour la fourniture de biens ou services reliés au domaine artistique ou culturel ne sont pas assujettis au régime général. Ils peuvent par conséquent être accordés de gré à gré, peu importe leur valeur.

Dépenses	Coûts définis en 2015	Coûts actualisés 2016	Explications
Intervention artistique Place Boyer	100 000 \$	100 000 \$	S/O
Contrat de coordination du concours Place Boyer et Espace Beaubien (M. Michel Depatie)	21 475 \$	24 475 \$	La valeur du contrat est augmentée pour les services professionnels supplémentaires devant être rendus dans le cadre des nouveaux enlignements à livrer pour déployer un nouveau programme de concours et pour l'ajout d'un jury de sélection pour l'Espace Beaubien
Frais de jury concours	2 700 \$	3 150 \$	La proposition initiale était de 12 h x 75 \$ x 3 jurys pour devenir 7 heures x 75 \$ x 2 jurys + 14 h x 75 \$ x 2 rencontres d'information et deux rencontres de sélection
Montants des honoraires pour les finalistes	17 500 \$	12 000 \$	3 500 \$ x 5 finalistes incluant maquette de présentation pour l'espace Boyer à l'initial pour devenir 2 000 \$ x 6 finalistes (3 candidats pour chaque espace) sans maquette de présentation, mais avec images explicatives
Frais d'incidences	3 000 \$	5 050 \$	Permet une marge de manoeuvre plus représentative en représentant environ 3,5 % du budget initial pour ses frais.
Total	144 675 \$	144 675 \$	Sans dépassement de coût, voire même à la baisse quant à la marge de manoeuvre dans les frais d'incidences

Le montant de 304 414 \$ plus taxes, requis pour la réalisation du projet de l'Espace Beaubien et à réserver, est disponible à même le programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales du programme triennal d'immobilisation 2016-2018 de l'arrondissement.

Interventions artistiques Espace Beaubien	260 964 \$
Contrat du coordonnateur artistique pour l'Espace Beaubien	21 725 \$
Incidences	21 725 \$
Total	304 414 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action numéro 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet vise à enrichir la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal et à bonifier la présence d'œuvres d'art public sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie. Il vise aussi à promouvoir la qualité des interventions en milieu urbain, à développer le sens critique du public et à développer des projets en arrimage de chantiers prévus. Ce projet fait aussi partie intégrante du plan d'action en art public 2016-2020 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communications seront prévues dans le cadre de la réalisation du projet par l'arrondissement et le Service de la culture de la ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2016 Autorisation du concours par le conseil d'arrondissement
 Juin 2016 1re rencontre du jury : proposition d'une quinzaine de candidatures et choix des finalistes
 Juillet 2016 Rencontre d'information avec les artistes finalistes
 Août 2016 3e rencontre du jury : choix de la proposition gagnante
 Août 2016 Octroi du contrat à l'artiste lauréat
 Printemps 2017 Réalisation des travaux d'aménagement de la place Boyer
 Décembre 2017 Fin des travaux de la place Boyer
 Automne 2017 Réalisation des travaux d'aménagement Espace Beaubien
 Décembre 2018 Fin des travaux Espace Beaubien

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOUCHER, Service de la culture
Noémie BÉLANGER, Rosemont - La Petite-Patrie
Arnaud SAINT-LAURENT, Rosemont - La Petite-Patrie
Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Arnaud SAINT-LAURENT, 18 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny BERTRAND-GIROUX
Agente de développement

Tél : 872-8779
Télécop. : 872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514 872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-05-19

IDENTIFICATION

Dossier # :1166762004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Tour à vélo », « Dîner en plein air Société Grics », « La fête nationale du Québec », « Animation de la place Shamrock - Phase II », « Parcours du vélo Fruixi pour la saison 2016 », « VHS - Van Horne station » et approbation d'un protocole d'entente avec « L'Association des restaurateurs de rue du Québec », « Ciné-parcs », « Tango dans le parc », « Concerts jeunesse dans le parc Dante », « Biquettes à Montréal », « Théâtre La Roulotte », « La cuvée d'été » et approbation d'un protocole d'entente avec « La Cuvée de Montréal », « Nzaha 2016 », « Marché Molson », « Défi Atome 2016 », « Concert Campbell », « Course TROIS, 2, 1, GO! »

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements, incluant les promotions commerciales, qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement pour l'année en cours. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint et pour déroger aux règlements suivants:

- Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie (01-279, article 521).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 15 26 0177 (1 juin 2015) Pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8, le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3) pour les événements « Van Horne station » et « Spectacle série jeunesse à la place Shamrock ». (1156762008).

CA 15 26 0339 (3 décembre 2015) Pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 pour l'événement « Marché Molson ». (1157145001).

DESCRIPTION

Les événements sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature commerciale, communautaire, sociale, culturelle, sportive, ludique, éducative, multiculturelle, caritative ou protocolaire. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues, ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2016.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial et l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement. La permission d'afficher permettra à certains promoteurs d'annoncer sur des bannières la venue de leur événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. Les coûts relatifs au soutien logistique offert par la Ville (barrière Mills, nettoyage de rue, etc.) sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés lorsque les équipements ou ressources sont disponibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'arrondissement doivent faire preuve d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés dans le tableau annexe A en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours et obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant chacun des événements si nécessaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine BROUILLETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Chantal LAUZON, Rosemont - La Petite-Patrie
Noémie BÉLANGER, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jessica BÉLANGER
Agente de développement

Tél : 514-872-6554
Télécop. : 514-872-4665

ENDOSSÉ PAR

Daniel MOREAU
Directeur

Tél : 514-872-9446
Télécop. : 514 872-4665

Le : 2016-05-26

IDENTIFICATION **Dossier # :1161340002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction d'une ordonnance - Mise à sens unique de la circulation sur l'avenue Shamrock, en direction ouest, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent

CONTENU

CONTEXTE

DDS 16-112695

L'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie a élaboré au cours de l'année 2014, un concept de réaménagement de l'espace sur l'avenue Shamrock, entre l'avenue Casgrain et la rue Saint-Dominique, afin d'y créer un espace public permanent. Ce concept s'inscrivait dans une première phase qui avait pour but de favoriser l'appropriation et l'animation de l'espace sur rue par les citoyens à travers divers événements. Afin de poursuivre ce projet, l'Arrondissement procédera sous peu à la deuxième phase de réaménagement de l'espace urbain sur le tronçon de l'avenue Shamrock, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie a mandaté le consortium CC+A (Claude Cormier et Associés) et Aecom, pour l'élaboration d'un concept de piétonisation de l'avenue Shamrock, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Casgrain (extrémité ouest du marché Jean-Talon).

DESCRIPTION

Le concept prévoit de poursuivre l'aménagement d'un espace public dans la voie de circulation située sur le côté sud de l'avenue Shamrock, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent, afin d'harmoniser les tronçons de l'avenue Shamrock situés de part et d'autre de la rue Saint-Dominique. Pour ce faire, le sens de la circulation devra être modifié et les espaces de stationnement enlevés sur les deux côtés de la rue. Ce changement à la signalisation permettra d'installer différents aménagements tels que : un marquage spécifique délimitant la place publique sur la chaussée, l'installation de bollards aux extrémités du tronçon et l'ajout de mobilier urbain.

La détermination des directions des voies et manoeuvres obligatoires est régie par l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement, paragraphe 3 (R.R.V.M. c. C-4.1). Les étapes suivantes devront être réalisées :

- **Édicter une ordonnance afin de mettre à sens unique vers l'ouest, la circulation sur l'avenue Shamrock, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-**

Laurent.

- Conserver une seule voie de circulation d'une largeur de 3,5 m, vers l'ouest.
- Récupérer la voie de circulation vers l'est pour créer un espace public d'une largeur de 7,5 m, sur une distance d'environ 72 m.
- La modification de la signalisation comme suit :
 - de retirer la signalisation de stationnement interdit, entre 8 h et 9 h, les mardis et jeudis, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur le côté nord;
 - de retirer la signalisation de stationnement interdit, entre 8 h et 9 h, les lundis et mercredis, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur le côté sud;
 - de retirer la signalisation de stationnement limité à 60 minutes, entre 9 h et 18 h, du lundi au samedi, excepté pour les détenteurs de vignettes SRRR (secteur 53), sur le côté sud;
 - de retirer la signalisation de stationnement réservé aux résidants sur rue, entre 9 h et 23 h, sur le côté nord;
 - de retirer la signalisation de stationnement tarifé, RA 148 et RA 151, sur le côté nord;
 - de retirer la signalisation de stationnement tarifé, RA 159, RA 160, RA 161, RA 162, RA 163 et RA 164, sur le côté sud;
- d'installer une signalisation d'arrêt interdit en tout temps sur les côtés nord et sud.

JUSTIFICATION

L'aménagement de la deuxième phase d'un espace public permettra d'offrir une continuité au concept d'espace plus convivial pour la tenue d'événements visant l'échange entre les individus dans le secteur du marché Jean-Talon.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes seront prises à même le budget PTI 2016-2018 de l'arrondissement (projet Shamrock), pour un montant approximatif de 13 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Voici les impacts majeurs :

- la création d'un espace public;
- la réduction de l'emprise véhiculaire;
- l'augmentation de l'espace piéton;
- le milieu de vie animé et sécuritaire;
- la diminution de l'accessibilité des lieux en véhicule;
- la relocalisation des espaces réservés aux résidants;
- la perte de 18 espaces de stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lettre à transmettre aux résidants et commerçants du secteur par la Division des communications.
Informé par courriel le Service des incendies, le Service de police et la Division de la voirie par la DDTET.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication de l'ordonnance via l'hebdo local.
Changement de la signalisation et marquage de la chaussée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1.
À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Validation juridique avec commentaire :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports (Frédéric LE MAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie PAQUIN, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée BÉLAND
Agent(e) technique principal(e)

Tél : 514-872-7696
Télécop. : 514 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur
et Jean-Simon Frenette, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

Le : 2016-05-12

IDENTIFICATION

Dossier # :1167219002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 g) prendre des mesures visant à limiter les nuisances abusives issues du bruit et de la circulation, contrôler celles découlant du dépôt des ordures et promouvoir auprès des citoyennes et des citoyens un comportement civique responsable et respectueux des milieux de vie et de l'environnement
Projet :	-
Objet :	Édiction d'une ordonnance - Programme des ruelles vertes - Interdiction de la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans cinq ruelles localisées dans l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption d'une ordonnance permettant d'autoriser la fermeture partielle de certaines ruelles à la circulation véhiculaire, l'Arrondissement est maintenant en mesure de donner suite à ces demandes citoyennes. Plus précisément, cette ordonnance prévoit qu'un ou des accès de cinq ruelles pourront dorénavant être obstrué(s) à la suite d'une requête des riverains, et ce, dans le cadre d'un projet de ruelle verte.

Toute demande de fermeture doit respecter les principes suivants :

- Le comité de ruelle requérant l'obstruction d'un ou des accès de leur ruelle doivent préalablement obtenir l'appui d'au moins 51 % des citoyens riverains ainsi qu'un taux de répondants d'au moins 75 % pour déposer leur requête à l'arrondissement. Le dossier de demande doit comprendre le formulaire de demande d'aménagement de ruelle verte dûment rempli, le document de signatures des riverains ainsi qu'un plan indiquant les intentions d'aménagement.
- L'Écoquartier transmettra ensuite ces dossiers à la Division des communications en vue d'en examiner la validité et la faisabilité. Les demandes qui obtiendront un avis favorable feront subséquemment l'objet d'un sommaire décisionnel permettant d'autoriser officiellement la fermeture d'un ou des accès de ruelle.
- Dans le cas d'une demande d'obstruction partielle de ruelle en " H ", un minimum de deux accès véhiculaires doivent être conservés de manière à permettre une circulation locale sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA10 26 0239 du 16 août 2010 : Adoption - Règlement RCA-66 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre c-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* » - Modification de l'article 3 - Relativement à la fermeture de ruelle.

DESCRIPTION

Description de cinq ruelles qui font l'objet d'une demande d'obstruction à la circulation véhiculaire :

1 - Ruelle localisée à l'est de la 12e avenue, entre la rue Masson et la rue Laurier : la demande d'obstruction à la circulation véhiculaire d'un accès sur quatre de cette ruelle a été présentée à la Division des communications à la mi-février 2016. Cette demande vise à favoriser l'aménagement d'une ruelle verte en limitant l'usage véhiculaire dans l'emprise d'un des tronçons transversaux.

- Localisation de l'accès visé par la demande d'obstruction : accès sud-est de la ruelle en "H" (voir plan ci-joint)
- Pourcentage d'appui des riverains en faveur de la fermeture partielle : 72 % des riverains
- Pourcentage des riverains répondants : 82 % des riverains
- Dispositif d'obstruction pour cet accès de la ruelle : bac à fleurs (1)

2. Ruelle localisée à l'est de la 3e avenue, entre la rue Holt et la rue Dandurand : la demande d'obstruction à la circulation véhiculaire d'un accès sur quatre de cette ruelle a été présentée à la Division des communications entre la mi-février et a été révisé à la mi-mai 2016. Cette demande vise à favoriser l'aménagement d'une ruelle verte en limitant l'usage véhiculaire dans l'emprise des tronçons transversaux.

- Localisation des accès visés par la demande d'obstruction : accès sud-est de la ruelle en "H" (voir plan ci-joint)
- Pourcentage d'appui des riverains en faveur de la fermeture partielle : 70 % des riverains
- Pourcentage des riverains répondants : 79 % des riverains
- Dispositif d'obstruction pour cet accès de la ruelle : bac à fleurs (1)

3. Ruelle localisée à l'est de 3e avenue, entre la rue Masson et la rue Laurier : la demande d'obstruction à la circulation véhiculaire d'un accès sur quatre de la ruelle a été présentée à la Division des communications à la mi-février 2016. Cette demande vise à favoriser l'aménagement d'une ruelle verte en limitant l'usage véhiculaire dans l'emprise dans l'emprise d'un des tronçons transversaux.

- Localisation des accès visés par la demande d'obstruction : accès sud-est de la ruelle en "H" (voir plan ci-joint)
- Pourcentage d'appui des riverains en faveur de la fermeture partielle : 65 % des riverains
- Pourcentage des riverains répondants : 75 % des riverains
- Dispositif d'obstruction pour cet accès de la ruelle : bac à fleurs (1)

4. Ruelle localisée à l'est de la rue Chabot, entre la rue des Carrières et la rue Dandurand : la demande d'obstruction à la circulation véhiculaire d'un accès sur quatre de la ruelle a été présentée à la Division des communications à la mi mai 2016. Cette demande vise à favoriser l'aménagement d'une ruelle verte en limitant l'usage véhiculaire dans l'emprise dans l'un des deux tronçons transversaux.

- Localisation de l'accès visé par la demande d'obstruction : accès sud-ouest de la ruelle en "H" (voir plan ci-joint)
- Pourcentage d'appui des riverains en faveur de la fermeture partielle : 74 % des riverains
- Pourcentage des riverains répondants : 87 % des riverains
- Dispositif d'obstruction pour ces accès de la ruelle : bac à fleurs (1)

5. Ruelle localisée à l'est de rue d'Iberville, entre la rue Basile-Patenaude et la rue Masson : la demande d'obstruction à la circulation véhiculaire d'un tronçon de la ruelle a été présentée à la Division des communications à la mi-février 2016. Cette demande vise à favoriser l'aménagement d'une ruelle verte en limitant l'usage véhiculaire dans l'emprise du tronçon transversal. Les riverains de cette ruelle sont l'épicerie Maxi et le jardin communautaire Basile-Patenaude.

- Localisation de l'accès visé par la demande d'obstruction : accès est et accès ouest du tronçon transversal de la ruelle le long du jardin communautaire (voir plan ci-joint)
- Pourcentage d'appui des riverains en faveur de la fermeture partielle : 100 % des riverains
- Pourcentage des riverains répondants : 100 % des riverains
- Dispositif d'obstruction pour cet accès de la ruelle : bacs à fleurs (2)

JUSTIFICATION

Ces demandes étant portées par des comités de ruelles vertes, l'appui de l'Arrondissement servira de levier à la mise en œuvre de ces chantiers citoyens.

Dans le même sens, le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* reconnaît également l'importance de soutenir ce type d'initiative citoyenne, spécifiquement en vertu de l'action 11.3 visant la préservation et la mise en valeur de la trame verte de la municipalité (*chapitre 2, partie 1, PU Montréal*). Le potentiel récréatif de ce réseau alternatif est également mis de l'avant par la municipalité dans le cadre du *Plan d'action familles de Montréal 2008-2012*.

En outre, la fermeture partielle de ruelles à la circulation véhiculaire s'inscrit dans l'objectif de modération de la circulation dans les secteurs résidentiels de l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement prend à sa charge les frais relatifs à l'achat et à l'installation des bacs à fleurs, ainsi que le remplissage de ceux-ci avec de la terre de culture.

Les frais associés à la plantation et l'entretien des végétaux seront assumés par le comité de ruelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet appui financier et communautaire s'inscrit directement dans une logique de développement durable en soutenant les efforts de verdissement menés par les citoyens et organismes mandatés par l'arrondissement. Les paramètres du programme de ruelles vertes témoignent de la volonté municipale de soutenir les projets communautaires qui intègrent les principes d'équité, de transparence et d'acceptabilité sociale au cœur de la démarche entreprise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutien à la réalisation de projets de verdissement de ruelles sur le territoire de l'Arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Écoquartier assurera le suivi de l'information auprès des comités de ruelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Été 2016 : Exécution des travaux d'excavation et des travaux de verdissement pour les nouveaux projets de ruelles vertes, livraison et installation des bacs à fleurs par l'Arrondissement aux emplacements préalablement désignés et apport de terre de culture

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BROUILLETTE
agente de recherche

Tél : 514-872-2410
Télécop. : 514-868-3804

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-20

Lucie PAQUIN
C/d rayonnement et relations avec les
publiques

Tél : 514 872-2912
Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1150963089

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-46), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu le mandat de modifier la réglementation, afin de favoriser « l'économie collaborative ».

« L'économie collaborative permet aux citoyens de tirer avantage de la capacité excédentaire d'un bien qu'ils possèdent ou dont ils ont les droits d'utilisation. »

Pour ce faire, l'arrondissement souhaite modifier sa réglementation, afin de permettre :

- la location d'un espace de rangement dans un bâtiment;
- la location d'une parcelle de terrain à des fins de culture maraîchère ou horticole.

Ces modifications réglementaires répondront aussi aux besoins de certains citoyens en espace de rangement, particulièrement pour ceux résidant dans des quartiers plus denses où la taille des logements est limitée.

De plus, autoriser la location d'une partie d'un terrain à des fins de culture maraîchère ou horticole permettra au bénéficiaire :

- de jardiner pour sa consommation, pour son loisir ou pour obtenir un revenu supplémentaire;
- d'accéder à des légumes et des fruits frais à faible coûts, à proximité de sa résidence;
- de demeurer chez soi malgré qu'ils n'aient plus les capacités physiques d'entretenir leur terrain, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0055 - 29 janvier 2015 : Adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » afin de le rendre conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

DESCRIPTION

Le projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) propose de :

- permettre l'usage « location d'un espace de rangement » dans un secteur où une catégorie d'usages de la famille habitation est permise, à l'intérieur d'un bâtiment et sur une superficie maximale de 25 m² tout en ajoutant des conditions afin que cette activité ne nuise pas à la quiétude des résidents. En aucun cas, cet espace ne pourra être utilisé comme espace d'entreposage à des fins d'un atelier d'artiste ou artisan, de vente de débarras, de réparation de véhicule automobile ou pour les opérations d'un entrepreneur en construction;
- permettre l'usage « activité agricole maraîchère ou horticole », en plus des secteurs où cet usage est déjà permis, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement à l'exception des secteurs où une catégorie d'usages de la famille équipements collectifs et institutionnels est autorisée, si la superficie destinée à cet usage n'excède pas 100 m² par terrain;
- permettre l'usage « jardin communautaire » dans un secteur où une catégorie d'usages de la famille équipements collectifs et institutionnels E.2 (de sport et de loisir), E.3 (jardin botanique), E.4 (éducatifs et culturels), E.5 (culturels, d'hébergement et de santé) ou E.6 (civiques et administratifs) est autorisée et définir l'usage.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie a pour objectif de soustraire les activités mentionnées ci-dessous de l'obligation de détenir un certificat d'occupation :

- l'usage « activité agricole maraîchère ou horticole » lorsque la superficie d'un établissement est d'au plus 100 m²;
- l'usage « location d'un espace de rangement ».

Approbation référendaire : Certaines dispositions du projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire puisqu'elles touchent à des dispositions relatives aux usages et à l'aménagement des cours. Les articles 1 à 10 du projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande favorablement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour les raisons suivantes :

- le projet de règlement est conforme aux orientations et aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal puisqu'il soutient l'agriculture urbaine tout en encadrant son développement de manière à éviter les effets négatifs de ces activités sur le voisinage;
- le projet de règlement est conforme aux orientations et aux objectifs du Plan d'urbanisme puisqu'il contribue à améliorer la qualité des milieux de vie existant en favorisant, notamment, le verdissement des cours, la lutte aux îlots de chaleur et la sécurité alimentaire tout en limitant les effets négatifs de ces activités sur le voisinage;
- le projet de règlement permet aux citoyens de tirer avantage de la capacité excédentaire d'un bien qu'ils possèdent tout en répondant aux besoins en espaces de rangement et de jardinage de certains résidents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 2 mai 2016
Adoption du 1^{er} projet de Règlement - 2 mai 2016
Consultation publique - 6 juin 2016
Adoption du 2^e projet de Règlement - 6 juin 2016
Adoption du Règlement - 4 juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Loi, charte et règlements en lien avec le projet :

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Charte de la Ville de Montréal
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Plan d'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND

Le : 2015-11-25

Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-3884
Télécop. : 868-3918

Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1160963004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » (01-279-47) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, afin d'optimiser l'utilisation des stationnements

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu le mandat de modifier la réglementation, afin d'optimiser l'utilisation des stationnements existants pour répondre à la demande tout en respectant les normes du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) en terme d'aménagement et de nombre d'unités de stationnement maximal prescrit. À cette fin, le Règlement d'urbanisme 01-279 doit être modifié pour permettre de louer un espace de stationnement aménagé conformément à ce règlement.

L'objectif de cette modification réglementaire est de répondre à la demande en stationnement par l'optimisation au lieu de recourir à la construction de nouveaux espaces à cet effet. À titre d'exemple, certains usages, notamment les bureaux, requièrent des unités de stationnement seulement sur une courte période de la journée. Dans les secteurs mixtes, ces espaces, inutilisés le soir et les fins de semaine, pourraient être occupés par les résidents et les commerçants. À l'inverse, certains résidents pourraient offrir aux commerçants et aux travailleurs leur stationnement. Actuellement, il existe des applications sur le Web qui facilite cette optimisation en indiquant les stationnements disponibles à proximité de la destination souhaitée.

Cette mesure contribuera à la vitalité économique de nos secteurs d'emplois et de nos artères commerciales en éliminant les irritants en lien avec la recherche d'un stationnement disponible. De plus, cette mesure réduira la circulation inutile dans nos quartiers en lien avec cette recherche.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Depuis 2011, l'arrondissement a mis en place plusieurs mesures favorisant le verdissement des cours et du domaine public, sécurisant les déplacements piétons et cyclables et encourageant l'utilisation du transport actif et collectif comme moyen de déplacement.

- Règlement d'urbanisme 01-279-28-2 :
- obligation de verdir 20 % de son terrain;
- obligation d'aménager un stationnement intérieur pour les bâtiments résidentiels de 9 logements et plus;

- réduction du nombre maximal d'unité de stationnement permise à un par logement.
- Règlement d'urbanisme 01-279-33 :
- obligation de planter un minimum d'un arbre par 50 m² de terrain non construit pour les bâtiments résidentiels.
- Règlement d'urbanisme 01-279-41 :
- obligation de verdir 25 % et plus de son terrain;
- instauration de normes favorisant l'aménagement de stationnements réservés à l'autopartage;
- rehaussement des normes sur les stationnements pour vélo;
- réduction du nombre de stationnement minimal exigé pour les petits bâtiments et pour les immeubles situés près des stations de métro.
- Plan local de déplacement de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.
- Construction de saillies aux intersections pour sécuriser les traverses piétonnes.
- Marquage au sol indiquant le dégagement de 5 m exigé par le Code de la sécurité routière aux intersections, afin de les sécuriser.

DESCRIPTION

Les modifications au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) sont de :

- permettre la location d'une unité de stationnement conforme à la réglementation d'urbanisme;
- interdire la location d'une unité de stationnement si elle est accessible seulement à partir d'une ruelle, afin d'éviter le transit dans cette dernière.

La modification au Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie est :

- d'exempter cette activité de l'obligation d'obtenir un certificat d'occupation, afin de faciliter le développement de cette mesure.

Approbation référendaire : Certaines dispositions du projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire puisqu'elles touchent à des dispositions relatives aux usages. Seul l'article 1 du projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Recommandation de la Direction du développement du territoire et des études techniques

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande favorablement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour les raisons suivantes :

- le projet de règlement est conforme aux orientations et aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et au Plan d'urbanisme puisqu'il mise sur l'optimisation de l'utilisation du stationnement pour répondre à la demande, afin d'éviter la construction de nouveaux espaces;
- l'optimisation de l'utilisation du stationnement figure dans les principes directeurs du projet de Politique de stationnement qui est présentement à l'étude par la Ville de Montréal;
- la location d'unités de stationnement devra s'effectuer dans le respect des normes existantes relatives aux stationnements et au verdissement du Règlement d'urbanisme 01-279;

- le projet de règlement permettra d'améliorer l'offre de stationnement de manière ponctuelle et flexible en fonction de la demande;
- grâce aux applications disponibles sur le Web, l'optimisation des unités de stationnement sera facilitée tout en réduisant la circulation inutile en lien avec la recherche d'une case de stationnement disponible;
- le projet de règlement contribuera à la vitalité économique de nos secteurs d'emplois et de nos artères commerciales en éliminant les irritants en lien avec la recherche d'un stationnement disponible;
- la location d'une unité de stationnement offrira un revenu supplémentaire aux propriétaires tout en évitant la multiplication des aires de stationnement pour répondre à la demande.

En somme, il s'agit d'une solution innovante et flexible qui permet de répondre à la demande sans toutefois augmenter les surfaces dédiées aux stationnements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 2 mai 2016

Adoption du 1^{er} projet de Règlement - 2 mai 2016

Consultation publique - 6 juin 2016

Adoption du 2^e projet de Règlement - 6 juin 2016

Adoption du Règlement - 4 juillet 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Loi, charte et règlements en lien avec le projet :

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Charte de la Ville de Montréal
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal
- Plan d'urbanisme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier CARRIGNAN DE CARUFEL
Conseiller en aménagement

Tél : 514 868-3884
Télécop. : 868-3918

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-23

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques

et Pierre Dubois, chef de division

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION

Dossier # :1161316002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Relocalisation des zones SRRR de l'avenue Shamrock sur la rue Saint-Dominique

CONTENU

CONTEXTE

DDS 16-116224

Dans le cadre de la deuxième phase du réaménagement de l'espace urbain sur le tronçon de l'avenue Shamrock, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent, les espaces de stationnement seront retirés des deux côtés de la rue sur tout le tronçon (perte de 18 places de stationnement dont 7 réservées aux résidents - Voir Sommaire ordonnance 1161340002). La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de relocaliser les espaces de stationnement sur rue réservé aux résidents sur la rue Saint-Dominique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :
 - sur la rue Saint-Dominique, entre la rue Jean-Talon Est et l'avenue Shamrock, côté est, d'installer 7 places de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de 9 h à 23 h.

JUSTIFICATION

Dans le quadrilatère formé par le boulevard Saint-Laurent, la rue Jean-Talon Est, l'avenue Casgrain et l'avenue Mozart Est, il y a 38 vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents vendues pour 17 places de stationnement limité à 60 minutes, exceptés aux détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents et 4 places réservées uniquement aux résidents de 9 h à 23 h. Le ratio de vignettes vendues par rapport au nombre de places réservées est actuellement de 1,8, donc supérieur à 1,5 (3 vignettes pour 2 places). Pour ne pas augmenter ce ratio, il importe de relocaliser les 7 espaces perdus. Cependant, pour assurer les besoins en stationnement des commerçants, l'équipe chargée de la planification du réaménagement de l'avenue Shamrock recommande de conserver sur la rue Saint-Dominique, les espaces de stationnement limité à 60 minutes, excepté aux détenteurs de permis SRRR existants, et d'installer une zone de stationnement réservé aux résidents de 7 places sur le côté est. Plus de 70 % des espaces de stationnement disponibles sur le tronçon seront accessibles aux détenteurs de vignettes, mais 38 % de ces

espaces devront être partagés avec les commerçants. Ce réaménagement aura pour conséquence d'éliminer dans ce quadrilatère tous les espaces de stationnement à long terme non tarifés et de contraindre les résidents à se procurer une vignette pour stationner à une distance raisonnable de leur domicile.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes seront prises à même le budget PTI 2016-2018 de l'arrondissement (projet Shamrock), pour un montant approximatif de 500 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de 7 places de stationnement de 9 h à 23 h, pour les besoins en stationnement des résidents. Aucun espace de stationnement à long terme ne sera disponible dans le quadrilatère, durant le jour, sans défrayer les coûts d'une vignette de stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les ADS de la mesure et instaurer une tolérance de 5 jours après l'implantation. Une lettre avisant des modifications a été envoyée, le 26 mai 2016, à environ 600 portes résidentielles comprises dans le quadrilatère suivant :

- Saint-Laurent est
- Jean-Talon sud
- Casgrain
- Mozart

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division du marquage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald FORLINI, Rosemont - La Petite-Patrie
Lucie PAQUIN, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée MEUNIER
Agente Technique (circulation)

Tél : 872-7957
Télécop. : 868-3918

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-17

Daniel LAFOND
Directeur et Jean -Simon Frenette, chef de
division

Tél : 514 868-3882
Télécop. :

IDENTIFICATION

Dossier # :1140963069

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement latéral sur 2 étages d'une maison unifamiliale de type cottage jumelé pour le bâtiment situé au 3090, rue Delfosse, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires du bâtiment situé au 3090, rue Delfosse, ont déposé une demande de projet particulier visant à construire un agrandissement latéral du bâtiment afin de répondre à des besoins familiaux.

Ce projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), eu égard, notamment, à l'alignement de construction. Le projet est admissible à une évaluation, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Suite à une demande d'avis préliminaire relatif au présent projet, un avis a été émis par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Cet avis renfermait certaines interrogations relatives à la hauteur de l'agrandissement, à son faible retrait et à la jonction entre les deux volumes du bâtiment. On se questionnait également sur le traitement architectural des 2 façades de l'agrandissement qui devrait marquer davantage l'intersection des 2 voies publiques en évitant de trop grandes portions de murs aveugles.

DESCRIPTION

Le bâtiment visé par la demande, une maison unifamiliale de type cottage jumelé de 2 étages, est situé à l'intersection de la rue Delfosse et de la 8^e Avenue, dans un secteur où seule la catégorie H.1, comprenant des bâtiments d'un seul logement, est autorisée. Le voisinage est formé de bâtiments similaires construits dans les années 1950. Afin de répondre à des besoins familiaux, les propriétaires souhaitent agrandir leur résidence. L'agrandissement permettrait la réalisation d'un nouveau séjour, d'une nouvelle chambre avec boudoir et d'une nouvelle salle de jeux au sous-sol.

Parti architectural

Les bâtiments sur la rue Delfosse et dans le secteur, réalisés à la même époque, revêtent un vocabulaire homogène caractérisé par des parements de brique rouges et orange. On y

retrouve également, pour certaines maisons, des garages attenants aux maisons unifamiliales.

Ce secteur a récemment subi plusieurs transformations et agrandissements s'apparentant soit aux maisons de l'époque, soit au langage contemporain.

Le requérant a tenu compte de l'avis préliminaire émis par la Direction du développement du territoire et des études techniques. L'approche préconisée vise la prédominance du volume principal sur le volume secondaire, permettant ainsi une franche articulation entre les deux volumes.

L'agrandissement proposé comporterait 2 étages implanté en retrait du bâtiment existant. Cependant, en raison de contraintes existantes à l'intérieur du logement, le volume serait identique en hauteur au bâtiment existant.

Finalement, une plus grande fenestration ferait en sorte d'éviter d'offrir, sur les deux façades donnant sur les voies publiques, de trop grandes portions de murs aveugles.

Il est à noter que les requérants auraient souhaité obtenir un espace de stationnement situé en façade du bâtiment, mais dérogatoire en vertu de l'article 571 du Règlement d'urbanisme (01-279). Cet espace devrait se situer en cour arrière.

Palette de matériaux

- revêtement extérieur principal : brique d'argile type Mesaba Ironspot Velour, de Sioux City, format modulaire métrique;
- revêtement extérieur secondaire : panneau en laiton oxydé (option 1) **OU** panneau en cuivre oxydé (option 2);
- cadre des fenêtres : aluminium d'Alumilex, couleur Néro sablé;
- allèges : métal prépeint couleur telle que cadres de fenêtres;
- portes ou fenêtres : aluminium d'Alumilex, couleur Néro sablé;
- panneau tympan : tel que revêtement extérieur en panneau;
- contre-solin : métal prépeint couleur « anthracite » (à déterminer), calibre 22.

Critères d'évaluation (RCA-8)

Les critères suivant lesquels est faite l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

1. respect du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
2. compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
3. qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
4. avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
5. avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
6. impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation.

Dérogations au Règlement d'urbanisme

Cette demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) quant à l'alignement de construction (articles 52 et 60).

Article 52 :

« Au moins 60 % de la superficie d'une façade doit être construit à l'alignement de construction. Au plus, 40 % de la superficie d'une façade peut être implanté à l'un ou l'autre des endroits suivants :

1. en retrait de l'alignement de construction;
2. devant l'alignement de construction, cet avant-corps ne devant pas faire saillie de plus de 1,5 m ».

Le bâtiment est dérogatoire au niveau de l'alignement de construction sur la rue Delfosse car plus de 40 % de la façade se situe en retrait de l'alignement, soit **42,09 %**.

Article 60 :

« L'alignement de construction est établi de façon à être ni plus rapproché ni plus éloigné de l'emprise de la voie publique que l'un ou l'autre des plans de façade de référence. Sur un terrain de coin, l'alignement de construction est établi de façon à être ni plus rapproché ni plus éloigné de l'emprise de la voie publique qu'un plan de façade d'un bâtiment bordant la même voie publique à la même intersection, y compris le bâtiment occupant ce terrain, sans toutefois, le cas échéant, être plus en retrait qu'un plan de façade de référence d'un bâtiment adjacent. Aux fins du présent alinéa, est également un plan de façade de référence celui d'un bâtiment situé du côté opposé d'une ruelle adjacente au terrain de coin ».

Le bâtiment est dérogatoire au niveau de l'alignement de construction de la 8^e Avenue car seul le bâtiment situé au 3091, rue Delfosse, constitue un bâtiment de référence pour l'alignement de construction sur la 8^e Avenue.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le présent dossier a été présenté aux membres du CCU, lors de la séance du 14 octobre 2015, et a reçu un avis favorable (voir notes additionnelles).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques a analysé la demande de projet particulier quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8). La direction est favorable à la demande pour les raisons suivantes :

- le projet respecte les critères d'évaluation énoncés au Règlement RCA-8;
- le projet s'harmonise au cadre bâti et aux objectifs et critères du Plan d'implantation et d'intégration architectural;
- le nouveau volume aurait peu d'impact sur l'ensoleillement des propriétés résidentielles voisines;
- le dialogue entre le bâtiment existant et le volume traditionnel, ajouterait à la valeur architecturale existante, tout en conservant l'homogénéité des couleurs et de l'architecture du secteur.

La direction recommande d'assujettir l'émission du permis de construction à une révision architecturale, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont Petite-Patrie (01-279).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 7 décembre 2015
Affichage sur le site et avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique : 5 janvier 2016
Assemblée publique : 18 janvier 2016
Adoption par le conseil d'un deuxième projet de résolution : 18 janvier 2016
Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : janvier 2016
Fin du délai pour effectuer une demande de participation à un référendum : janvier 2016
Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : 1^{er} février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TURCOTTE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-3894
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-20

Daniel LAFOND
Directeur - Direction du développement du territoire et études techniques

et Pierre Dubois, chef de division - Urbanisme, permis et inspections

Tél : 514 868-3882
Télécop. : 514 868-3918

IDENTIFICATION**Dossier # :1140963069**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement latéral sur 2 étages d'une maison unifamiliale de type cottage jumelé pour le bâtiment situé au 3090, rue Delfosse, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la consultation publique du 1^{er} février 2016, certains citoyens se sont montrés en défaveur du projet, et ce, particulièrement en raison de la présence d'arbres matures à proximité du projet. Ce dernier a été modifié en tenant compte des commentaires émis lors de cette consultation.

Ainsi, de nouveaux plans présentant une nouvelle implantation de l'agrandissement ont été soumis à la division du développement du territoire et des études techniques. De plus, La division des parcs s'avère favorable à la nouvelle implantation.

Comme il y a ajout d'une condition dans la recommandation et qu'il y a changement dans le nom des plans, la recommandation doit être modifiée.

Il est à noter que les plans modifiés de même que le procès verbal de la consultation publique du 1^{er} février 2016 sont en pièces jointes.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TURCOTTE

Conseillère en aménagement

514 868-3894

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1162913009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édiction d'une ordonnance - Réduction de la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur les rues artérielles, à 30 km/h sur les rues artérielles aux abords des parcs et écoles, ainsi qu'une réduction de la limite de vitesse à 30 km/h sur les rues collectrices de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'améliorer la sécurité des déplacements dans l'arrondissement, d'inciter les automobilistes à conduire plus lentement, de modifier les comportements relativement à la vitesse, de diminuer le nombre et la gravité des accidents, de diminuer le sentiment de vulnérabilité des piétons et des cyclistes, il est recommandé d'abaisser la limite de vitesse à 40 km/h sur toutes les rues artérielles de l'arrondissement, d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur ces mêmes rues artérielles aux abords des parcs et des écoles, et d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur les rues collectrices (mis à part devant les écoles et les parcs où la limite est déjà à 30 km/h). La limite de vitesse de 50 km/h continuera à s'appliquer sur les artères portant un numéro de route provincial, soit les rues St-Denis (route 335), Sherbrooke (route 138) et Pie-IX (route 125).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Plan de Transport le 19 juin 2008 par le conseil d'agglomération.
 Résolution CA09 26 0330 (28 septembre 2009) - Édicter une ordonnance déterminant les limites de vitesse sur les rues et chemins publics de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (dossier 1092913043).

DESCRIPTION

Le plan relatif aux limites de vitesse sera modifié en conséquence. Celui-ci indique toutes les limites de vitesse prescrites pour l'ensemble du réseau routier municipal de l'arrondissement de Rosemont- La Petite Patrie. Il abroge celui de la résolution CA15 26 0040 adoptée le 2 février 2015.
 Conformément aux dispositions du Code de la Sécurité Routière du Québec (art. 626) les mesures suivantes sont requises :

- adoption d'une ordonnance modifiant les limites de vitesse telles que décrites ci-dessus.
- élaboration du plan de signalisation des limites de vitesse conformément aux modifications apportées par l'ordonnance;
- élaboration d'un plan d'information;
- transmission des trois documents ci-dessus au ministre des Transports du Québec dans les

15 jours suivant l'adoption de l'ordonnance.

Les rues visées par les changements sont les suivantes :

- de 50 à 40 km/h sur les artères

- Rosemont;
- Du Parc;
- St-Urbain;
- St-Laurent;
- Christophe-Colomb;
- De Lorimier;
- Iberville;
- St-Michel, de St-Joseph à Bélanger;
- Viau;
- Papineau;
- Clark;
- Jean-Talon Est, de Marconi à Papineau.

Exception : abords des parcs et des écoles, où la vitesse maximale sera de 30 km/h.

- de 40 à 30 km/h sur les rues collectrices

- Bélanger, St-Denis à Papineau;
- Bélanger, de 24^e à Pontoise;
- St-Zotique;
- Beaubien;
- Bellechasse;
- Masson;
- Rachel;
- Châteaubriand;
- St-Hubert;
- St-Michel, entre St-Joseph et Rachel;
- Bourbonnière;
- L'Assomption.

La limite de vitesse sur rue est régie par le Code de sécurité routière du Québec qui stipule :

- à l'article 626 (4^o) que : « Une municipalité peut, par règlement ou, si la loi lui permet d'en édicter, par ordonnance ... fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire, laquelle peut être différente selon les endroits... », et

« ... Tout règlement ou ordonnance... doit, dans les 15 jours de son adoption, être transmis au ministre des Transports accompagné d'un plan d'information et de signalisation. Ce règlement ou cette ordonnance entre en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre, publié à la Gazette officielle du Québec ».

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Volet environnement

Cette mesure de réduction de la vitesse incite les conducteurs à modifier leurs comportements de façon à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, en plus d'assurer un espace sécuritaire en rééquilibrant la place accordée aux différents modes de transport.

Volet société

La vitesse engendre un coût social important pour l'ensemble de la population, car elle augmente à la fois le risque d'accident et la sévérité des blessures en cas de collision. D'autre part, il est démontré que la circulation automobile intense diminue le sentiment de sécurité des gens. Pour de nombreuses familles, lorsque le risque d'accident est perçu comme étant élevé, elles jugent qu'il est préférable de ne pas laisser aller les enfants à l'école à pied ou à vélo, ce qui contrevient aux objectifs de la Direction de la santé publique qui est de favoriser les transports actifs tout en réduisant les risques de traumatismes reliés aux déplacements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réduction de la limite de vitesse sur les rues artérielles et les collectrices de l'arrondissement aura pour conséquence :

- d'inciter les automobilistes à conduire plus lentement;
- de modifier les comportements relativement à la vitesse;
- de diminuer le nombre et la gravité des accidents;
- de diminuer le sentiment de vulnérabilité des piétons et des cyclistes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément au plan d'information qui sera joint au règlement.

6 juin 2016 : adoption de l'ordonnance sur les limites de vitesse

21 juin 2016 : transmission de l'ordonnance, des plans de signalisation et d'information au M.T.Q.

Septembre 2016 : Confirmation écrite du M.T.Q.

Septembre 2016: entrée en vigueur de l'ordonnance

Septembre 2016: installation des panneaux et information du public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Simon FRENETTE
Chef de Division

Tél : 514 872-2904
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Daniel LAFOND
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2016-05-27

514 868-3882

IDENTIFICATION

Dossier # :1160284015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution CA15 26 0336 du 7 décembre 2015

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a adopté à sa séance ordinaire du 7 décembre 2015 la résolution CA15 26 0336, relative à l'autorisation de diverses dépenses relatives à des services d'utilité publique ou de biens et services fournis par le biais de certaines ententes d'approvisionnement. Après vérification, il s'avère que la résolution intégrée au procès-verbal comportait des omissions importantes par rapport au texte de la recommandation et du sommaire décisionnel soumis à l'attention du conseil à l'occasion de cette même séance. À cet égard, l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), «LCV» ci-après, constitue un instrument juridique approprié, puisqu'il habilite le greffier ou le secrétaire-trésorier d'une municipalité à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance, un règlement ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par l'instance compétente.

L'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4) stipule en outre que le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal.

Par conséquent, un procès-verbal de correction a été dressé et signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 20 mai 2016, de manière à refléter intégralement la recommandation soumise au conseil à l'occasion de la séance du 7 décembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le dépôt du procès-verbal permettra d'éclairer les membres du conseil à l'égard des rectificatifs requis au regard de la résolution concerné.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Arnaud SAINT-LAURENT
Agent de recherche et de planification
Direction des relations avec les citoyens, des
services administratifs et du greffe

Tél : 514-872-9947
Télécop. : 514-868-3804

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

Karl Sacha LANGLOIS
Directeur des relations avec les citoyens, des
services administratifs et du greffe

Tél : 514-868-3563
Télécop. : 514 872-7064